

ECOSLOPS

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2014

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux statuts, pour vous présenter un rapport sur la marche des affaires de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

1) ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

A) Activité du Groupe

En 2014 l'activité du Groupe s'est concentrée, aussi bien au niveau de la maison mère que de la filiale portugaise, autour du chantier de la première usine industrielle mettant en œuvre sa technologie de recyclage des hydrocarbures marins dans le port de Sinès.

L'usine regroupe une unité de séparation eaux/hydrocarbures, une station de traitement des eaux polluées et la colonne P2R permettant la distillation et le recyclage des déchets hydrocarbonés en nouveaux carburants marins. Ces trois unités ont été achevées mécaniquement l'une après l'autre entre juillet et décembre 2014.

En parallèle, la filiale portugaise a mené à bien les démarches nécessaires à l'obtention des différents permis et autorisations autorisant la mise en service du site ainsi que l'importation de slops et la vente de carburants. Le permis environnemental et le permis d'exploiter ont en particulier été accordés respectivement les 19 et 22 décembre 2014.

Initiée en décembre 2012, la collecte locale de déchets hydrocarbonés s'est intensifiée tout au long de l'année, avec une augmentation de 25% par rapport à 2013. La hausse a été encore plus sensible (+48%) en ce qui concerne les sludges, résidus riches en hydrocarbures provenant de la salle des machines. Cette hausse est le reflet du développement des relations commerciales entre Ecoslops Portugal et MSC, 2^{ème} armateur mondial de porte conteneurs et premier opérateur du port de Sinès.

ECOSLOPS PORTUGAL SA a également poursuivi ses autres activités découlant du contrat de sous-concession de CLT : collecte de déchets solides, fourniture d'eau aux navires, production et fourniture de vapeur aux autres acteurs portuaires.

Dans le courant du deuxième semestre, la filiale portugaise a recruté 34 personnes, portant ainsi les effectifs du site de Sinès à 49 personnes en prévision du démarrage de l'usine. Les opérateurs ont bénéficié de plus de 580 heures de formation dispensées par un organisme professionnel portugais et par l'équipe de construction et de démarrage du site.

B) Activité de la Société

ECOSLOPS SA, société tête de Groupe, s'est attachée tout au long de l'année à réunir les conditions nécessaires à la bonne exécution du chantier de sa filiale portugaise à Sinès. Elle en a notamment assuré le financement en procédant à des levées de fonds auprès de ses actionnaires historiques mais également auprès d'établissements bancaires.

ECOSLOPS SA a également mis à la disposition de sa filiale portugaise les compétences techniques et les ressources non disponibles localement au travers de missions ponctuelles de certains de ses salariés ou a eu recours à des consultants expérimentés.

Elle a procédé à l'embauche d'un Directeur Général Adjoint et d'un assistant comptable, portant ainsi ses effectifs à 6 personnes à la fin de l'année 2014.

La société ECOSLOPS SA a procédé aux formalités d'immatriculation de sa filiale ECOSLOPS COTE D'IVOIRE SA le 25 février 2014, en préparation de son projet d'implantation dans la zone du Port Autonome d'Abidjan. Elle a initié des relations avec les autorités locales et gouvernementales pour planifier l'ensemble des démarches nécessaires à l'acquisition d'un terrain adapté et à l'obtention des autorisations réglementaires.

Pour se donner les moyens de son développement à moyen et long terme, la société ECOSLOPS SA a décidé au premier semestre 2014 d'initier un projet d'introduction en bourse sur le marché Alternext. Confirmée peu après l'été, cette démarche a conduit à l'enregistrement d'un Document de Base auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 novembre 2014.

C) Activité des filiales

Le tableau ci-dessous synthétise la situation des différentes sociétés du Groupe :

EXERCICE 2014 – COMPTES SOCIAUX

	Chiffre d'affaires en milliers EUR		Résultat d'Exploitation en milliers EUR		Résultat Net en milliers EUR	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
ECOSLOPS SA	278	285	-842	-664	-691	-477
ECOSLOPS PORTUGAL SA	2 241	2 103	-1 149	-572	-1 400	-539
ECOSLOPS COTE D'IVOIRE SA	-	-	-	-	-	-
ECOSLOPS MAROC SA	ns	ns	ns	ns	ns	ns
CLEANWATER Lda	ns	ns	ns	ns	ns	ns

ns : non significatif

ECOSLOPS PORTUGAL SA a réalisé un chiffre d'affaires de 2 241 k€ en 2014 contre 2 103 k€ en 2013. L'essentiel de son activité provient des services rendus aux navires (collecte de déchets hydrocarbonés, fourniture eau..) et à la vente de vapeur aux industries du port.

L'effectif a plus que triplé en 2014 : il est passé de 14 salariés en 2013 contre 49 salariés au 31 décembre 2014 du fait de la mise en service de l'unité de retraitement des déchets hydrocarbonés ayant entraîné le recrutement de nombreux opérateurs sur le site.

Les Filiales ECOSLOPS PORTUGAL SA et ECOSLOPS MAROC SA font l'objet d'une intégration globale dans les comptes consolidés. Les Filiales ECOSLOPS COTE D'IVOIRE SA et CLEANWATER Lda, sans activité, n'ont pas été intégrées dans les comptes consolidés.

D) Continuité d'exploitation

ECOSLOPS SA est une société en développement. De ce fait, la continuité d'exploitation s'appuie sur un plan de trésorerie pour les douze mois à venir qui prévoit la génération de cash flow d'exploitation via son activité au Portugal. Par ailleurs, afin de poursuivre son développement, la société a fait appel à des investisseurs extérieurs en 2015 via son introduction en bourse. Dans ce contexte, le principe de continuité d'exploitation est approprié pour la clôture des comptes au 31 décembre 2014.

2) PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés comprennent les comptes des sociétés au sein desquelles la Société exerce un contrôle exclusif, au sens de l'article L. 233-16 II, III et IV du Code de commerce.

Un tableau récapitulatif des sociétés consolidées, françaises et étrangères, figure dans l'annexe des comptes consolidés.

A) Périmètre du Groupe

Ont été consolidées par intégration globale :

La Société ECOSLOPS SA société mère du groupe

La société ECOSLOPS PORTUGAL SA détenue à 94,67 %

La société ECOSLOPS MAROC SA détenue à 100 %

La société CLEANWATER Lda détenue à 100 % ainsi que la société ECOSLOPS COTE D'IVOIRE SA détenue à 60% n'ont pas été intégrées.

B) Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 2 241 k€ contre 2 103 k€ l'exercice précédent, soit une augmentation de 6,56 %.

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à -2 537 k€ contre -1 386 k€ au 31.12.13.

Le résultat financier représente une charge nette de -322 k€.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à -2 816 k€ contre -1 340 k€ au 31.12.13.

Le chiffre d'affaires du Groupe ECOSLOPS a évolué comme suit :

	Chiffre d'affaires en k€	
	2014	2013
Contributions par sociétés		
ECOSLOPS SA	-	-
ECOSLOPS PORTUGAL SA	2 241	2 103
ECOSLOPS MAROC	-	-
TOTAL CONSOLIDE	2 241	2 103

Chiffre d'affaires par secteur en k€	2014	2013
Collecte de déchets	696	737
Vente des déchets hydrocarbonés	380	352
Vente de vapeur	284	390
Vente d'eau	310	273
Autres	571	351
TOTAL	2 241	2 103

C A par zone géographique en k€	2014	2013
France	-	-
Portugal	2 241	2 103
TOTAL	2 241	2 103

C) Bilan consolidé

Actif

L'actif comprend les principaux postes suivants (valeurs nettes) :

- Les immobilisations incorporelles pour 701 k€ contre 740 k€ au 31.12.13.
- Les immobilisations corporelles pour 17 000 k€ contre 9 283 k€ au 31.12.13.

L'augmentation de ce poste provient essentiellement des immobilisations correspondant à la construction de l'unité de retraitement des déchets hydrocarburés sur le site de Sines au Portugal.

- Les immobilisations financières pour 45 k€ contre 311 k€ au 31.12.13.
- Les impôts différés actif pour 579 k€ contre 534 k€ au 31.12.13.
- Les clients pour 469 k€ contre 458 k€ au 31.12.13.
- Les autres créances pour 803 k€ contre 505 k€ au 31.12.13.
- La trésorerie pour 423 k€ contre 46 k€ au 31.12.13.

Passif

Le passif comprend les principaux postes suivants :

- Les capitaux propres de l'ensemble consolidé qui s'élèvent à 3 469 k€ et qui se détaillent comme suit :

CAPITAUX PROPRES en k€	AU 31/12/2014	AU 31/12/2013
Capital social (entièrement libéré)	2 054	1 768
Réserves du Groupe	4 232	3 566
Résultat de l'exercice (Part du Groupe)	-2 816	-1 311
CAPITAUX PROPRES Part du Groupe	3 469	4 023
Part des Minoritaires	-	-13
CAPITAUX PROPRES de l'Ensemble	3 469	4 010

- Les emprunts et dettes financières qui s'élèvent à 12 568 k€ contre 5 217 k€ au 31.12.13.

Ils comprennent un emprunt obligataire convertible pour 1 130 k€ souscrit par ECOSLOPS SA, des crédits court et moyen terme souscrits par le Groupe ECOSLOPS SA pour 2 892 k€ ainsi que des avances en compte courant d'actionnaires pour 2 544 k€.

Ils comprennent également le montant de la subvention reçue et versée par l'IAPMEI qui se monte à 5 875 k€ pour un montant global attendu de 6 227 k€. Le solde de la subvention restant à percevoir est attendu en 2015.

- Les dettes fournisseurs et comptes rattachés qui s'élèvent à 1 223 k€ contre 576 k€ au 31.12.13.
- Les dettes fiscales et sociales pour 471 k€ contre 241 k€ au 31.12.13.
- Les dettes sur immobilisations et comptes rattachés pour 2 477 k€ contre 2 091 k€ au 31.12.13.

D) Filiales

- **ECOSLOPS PORTUGAL SA**

Au 31 décembre 2013, nous détenons 94,67 % dans le capital d'ECOSLOPS PORTUGAL.

Au cours de l'année 2014, il a été effectué un apport de fonds propres complémentaire de 1 500 k€, conformément aux engagements pris envers l'IAPMEI dans le cadre de la subvention accordée et s'élevant à 6 227 k€.

Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 2 241 k€ et une perte de -1 400 k€, contre respectivement 2 103 k€ et -539 k€ pour l'exercice 2013.

- **ECOSLOPS MAROC**

Au 31 décembre 2013, nous détenons 100 % dans le capital de la société ECOSLOPS MAROC.

Dans l'attente de la reprise de projets, cette filiale n'a pas eu d'activité en 2014.

- **CLEAN WATER Lda**

Au 31 décembre 2014, nous détenons 100 % dans le capital de la société CLEAN WATER Lda (CWT).

Compte tenu du contexte actuel, cette filiale reste en sommeil.

- **ECOSLOPS COTE D'IVOIRE**

Cette filiale dans laquelle nous détenons 60% du capital et nos partenaires ivoiriens 40 % a été constituée en octobre 2013 pour un projet d'installation d'un P2R similaire à celui de Sines dans la zone portuaire d'Abidjan. Cette société n'a pas encore d'activité.

3) PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX D'ECOSLOPS SA

A) Compte de résultat

Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation s'élève à 385 k€ contre 337 k€ au 31.12.13. Ils comprennent notamment des frais de recherche et développement immobilisés pour 101 k€ et des frais refacturés à la filiale ECOSLOPS PORTUGAL SA pour 278 k€.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 227 k€ contre 1 002 k€ au 31.12.13. Compte tenu de la structure de nos activités, les charges sont principalement les suivantes :

Les autres achats et charges externes qui ressortent à 598 k€ contre 663 k€ au 31.12.13.

Les salaires et charges sociales qui s'élèvent à 593 k€ contre 318 k€ au 31.12.13. L'évolution de ce poste est notamment liée au recrutement du Directeur Général Adjoint en avril 2014.

Le résultat d'exploitation ressort quant à lui à - 842 k€ contre - 664 k€ au 31.12.13.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 118 k€ et le résultat net présente une perte de - 691 k€.

B) Bilan

Actif

L'actif comprend les éléments suivants (valeurs nettes) :

- Les immobilisations incorporelles pour 237 k€ contre 130 k€ au 31.12.13.
- Les immobilisations corporelles pour 28 k€ contre 37 k€ au 31.12.13.
- Les immobilisations financières pour 8 713 k€ contre 7 404 k€ au 31.12.13.
- Les clients pour 302 k€ contre 249 k€ au 31.12.13.
- Les autres créances pour 4 323 k€ contre 842 k€ au 31.12.13. Il s'agit du financement en compte courant de la filiale ECOSLOPS PORTUGAL.
- La trésorerie pour 45 k€ contre 7 k€ au 31.12.13.
- Les charges constatées d'avance pour 229 k€ contre 5 k€ au 31.12.13.

Passif

Le passif comprend les principaux éléments suivants :

- Les capitaux propres qui s'élèvent à 7 888 k€ contre 6 291 k€ au 31.12.13. Ils tiennent notamment compte des deux augmentations de capital réalisée pour un montant global de 2,3 M€ respectivement en février et octobre 2014.
- Les emprunts obligataires pour 1 130 k€ contre 1 500 k€ au 31.12.13. L'évolution est liée au remboursement de la première tranche de la dette obligataire en octobre 2014.
- Les emprunts et dettes financières divers pour 4 077 k€ contre 548 k€ au 31.12.13. La variation correspond principalement au recours sur la période à des crédits bancaires court terme pour 1,4 M€ mais également à des apports en compte courant d'actionnaires pour 2.5 M€.
- Les dettes fournisseurs pour 621 k€ contre 249 k€ au 31.12.13.
- Les dettes fiscales et sociales pour 146 K€ contre 80 k€ au 31.12.13.

Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs

Conformément à l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Exercice 2013

Montant des dettes à échéance inférieure à 30 jours : 42 008 euros
Montant des dettes à échéance inférieure à 60 jours : 19 862 euros
Montant des dettes à échéance inférieure à 90 jours : 80 017 euros
Montant des dettes à échéance supérieure à 90 jours : 67 780 euros

Exercice 2014

Montant des dettes à échéance inférieure à 30 jours : 92 419 euros
Montant des dettes à échéance inférieure à 60 jours : 19 230 euros
Montant des dettes à échéance inférieure à 90 jours : 37 805 euros
Montant des dettes à échéance supérieure à 90 jours : 261 248 euros

4) RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 101 k€ sur l'exercice 2014, contre 130 k€ en 2013. Elles ont portées essentiellement sur des travaux liés à la centrifugation, la décantation, la séparation eau/hydrocarbures.

5) EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LE CLOTURE

A) Succès de l'introduction en Bourse sur Alternext

Sur décision du Conseil d'administration du 29 janvier 2015, la Société a lancé une opération d'offre au public (visa AMF n° 15-040 en date du 3 février 2015 sur le Prospectus composé d'un document de base enregistré le 5 novembre 2014 sous le numéro n° I.14-069 et d'une note d'opération) du 4 au 16 février 2015, en vue de l'admission de ses actions sur Alternext.

L'opération s'est traduite par un succès. Le conseil d'administration, réuni le 17 février, a décidé la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension et constaté l'exercice intégral de l'option de surallocation. Il a par ailleurs fixé le prix de l'action à 18,00 €. Au total, 1 000 000 titres ont été émis, permettant la réalisation d'une augmentation de capital de 18 M€ (prime d'émission incluse).

Le prix d'offre fait ressortir une capitalisation boursière d'ECOSLOPS d'environ 55 millions d'euros post augmentation de capital. A la suite de cette opération, la part de flottant au sein du capital d'ECOSLOPS s'établira à 27,6%.

Le règlement-livraison des actions émises est intervenu le 19 février 2015. Les négociations des actions ECOSLOPS sur Alternext ont débuté le 20 février 2015 sous le code ISIN FR0011490648 et le code mnémorique ALESA.

B) Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

La Société a confié à CM-CIC Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI à compter du 9 mars 2015 et a affecté 150 000 euros audit contrat.

C) Dissociation des fonctions de Président et Directeur Général et nomination d'un nouveau Directeur Général

Le conseil d'administration du 23 mars 2015 a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général à compter du 6 avril 2015. Michel Pingéot conserve ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et Vincent Favier, membre du Conseil d'Administration, devient Directeur Général de la société.

6) PERSPECTIVES D'AVENIR

2015 sera une année charnière pour la société avec la mise en production commerciale de sa première unité industrielle à Sinès au Portugal. Cette usine confirmera la viabilité de son modèle de profitabilité. Elle servira également de vitrine technologique et de première référence industrielle, facilitant ainsi la signature de nouveaux projets.

Une mise à jour de l'accord commercial entre la société et MSC permet d'espérer une hausse importante de la collecte locale à Sinès de déchets hydrocarburés en 2015. Les premiers effets ont été enregistrés en mars 2015 mais demandent à être confirmés.

Grâce aux capitaux levés lors de l'introduction en bourse, la société est en mesure de poursuivre le développement de nouveaux projets d'implantation d'unités, en Afrique comme en Asie.

7) RESSOURCES HUMAINES

Le Groupe compte 55 personnes au 31 décembre 2014, dont 49 pour la filiale portugaise.

L'effectif d'ECOSLOPS SA est de 6 personnes fin décembre 2014.

8) ACTIONNARIAT

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du Code de Commerce, nous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant au 31.12.2014 plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33 1/3%, 50%, 66 2/3%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote de la Société ECOSLOPS SA :

J4A Holding II	15,19%
BNP Paris Développement	11,80%
Michel Pingéot	10,88%
Gemmes Venture	10,88%
Vincent Favier	6,72%
Jean Claude Company	5,60%
Mike Platt	5,34%

A l'ouverture de l'exercice, l'identité des actionnaires était la suivante :

J4A Holding II	14,54%
BNP Paris Développement	12,88%
Michel Pingéot	11,81%
Gemmes Venture	11,81%
Vincent Favier	7,80%
Jean Claude Company	6,50%
Mike Platt	5,17%

A chaque action est assorti un droit de vote. Cette liste a connu des modifications lors des augmentations de capital intervenues en février et octobre 2014.

En outre, l'actionnariat a évolué depuis la clôture compte-tenu de l'opération d'introduction des actions de la Société sur Alternext décrite au paragraphe 5.

Le pacte d'actionnaires en date du 30 mars 2011 conclu entre les actionnaires de la Société, modifié par avenants du 30 mars 2011 et 19 avril 2014, est devenu caduc à compter du jour de la première cotation des actions de la Société sur Alternext Paris, conformément à l'avenant signé le 26 septembre 2014. A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre pacte, accord ou convention entre actionnaires au jour de l'établissement du présent rapport.

Evolution du capital

Le capital de la société ECOSLOPS SA s'établit à ce jour à 3.053.520 €. Depuis le 31 décembre 2013, il a évolué comme suit :

		Nombre d'actions	Valeur nominale €	Variation du Capital €	Capital €
31.12.2013	Situation initiale	176.800	10		1.768.000
27.01.2014 (AGE)	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	22.455	10	224.550	1.992.550
14.10.2014 (CA)	Conversion de 5.000 Obligations	6.097	10	60.970	2.053.520
14.10.2014 (CA)	Division du nominal par 10	2.053.520	1	-	2.053.520
31.12.2014	Situation fin d'exercice 2014	2.053.520	1	285.520	2.053.520

Et depuis le 1^{er} janvier 2015, dans le cadre de l'augmentation de capital par offre au public à l'occasion de l'admission des actions sur Alternext, le capital a été augmenté d'une somme de 1 000 000 le portant à 3.053.520 €.

19.02.2015	Emission d'actions nouvelles	1.000.000	1	1.000.000	3.053.520
25.06.2015	Situation à ce jour	3.053.520	1	1.285.520	3.053.520

Au cours de l'exercice 2014

- i) Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 2014 et du Conseil d'Administration du 4 février 2014, le capital social a été augmenté d'une somme de 224.550 Euros par la création de 22.455 actions de 10 Euros de nominal, assorties d'une prime d'émission de 72 Euros, pour le porter à 1.992.550 Euros.
- ii) Aux termes du Conseil d'Administration du 14 octobre 2014, le capital a été augmenté d'une somme de 60.970 Euros par la création de 6.097 actions nouvelles de 10 Euros de nominal, assorties d'une prime d'émission de 72 Euros, pour le porter à 2.053.520 Euros dans le cadre de la conversion de 5.000 obligations convertibles.
- iii) Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 14 octobre 2014, la valeur nominale de l'action a été divisée par 10 et s'élève désormais à 1 Euro. Le nombre d'actions a été porté en conséquence à 2.053.520, ce qui a été constaté par le Conseil d'Administration tenu le même jour.

Depuis le 1^{er} janvier 2015

- iv) Dans le cadre de l'augmentation de capital par offre au public à l'occasion de l'admission des actions sur Alternext, le capital a été augmenté d'une somme de 1.000.000 euros par la création de 1.000.000 actions nouvelles de 1 Euro de nominal, assorties d'une prime d'émission de 17 Euros, pour le porter à 3.053.520 euros, ce qui a été constaté par le Conseil d'Administration du 19 février 2015.

Par ailleurs, dans le cadre des délégations données au Conseil d'Administration par l'AGE du 25 juin 2014 ce dernier a attribué 5 000 BSPCE le 15 décembre 2014 sur les 7.000 autorisés à des salariés de la société. Ces bons leur donnent le droit de souscrire chacun à 10 actions nouvelles au prix d'exercice de 82 € par bon soit 8,2 € par action.

Le personnel ne détient aucune action de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

Capital potentiel

Au 31 décembre 2014, il existe :

- 5 914 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) ;
- 26 088 Bons de Souscription d'Actions (BSA)
- 5 000 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) émis et attribués par le Conseil d'administration du 15 décembre 2014;
- 10 000 Obligations Convertibles (OC).

La Société n'a attribué ni options de souscription d'actions ni actions gratuites.

Compte tenu de l'ensemble de ces instruments dilutifs (hors OC), et étant précisé que chaque Bon (BSA et BSPCE) donne droit de souscrire 10 actions, le nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises, à la date du présent prospectus, s'élève à 370 020 actions soit un capital potentiel de 15,27 % (sur une base diluée).

Tableau de synthèse des instruments dilutifs

	Nombre	Nombre d'actions pouvant être souscrites (post division du nominal)
BSPCE (1)	5 914	59 140
BSA 2012 (2)	3 633	36 330
BSA 2014 (3)	22 455	224 550
BSPCE (5)	5 000	50 000
Total	37 002	370 020
OC (4)	10 000	

- (1) Exerçable jusqu'au 16 juin 2016, un bon donnant droit à 10 actions de 1 euro de nominal (prix d'exercice du bon de 50 € pour 10 actions), sous réserve de remplir les conditions d'exercice
- (2) Exerçable jusqu'au 31 décembre 2015, un bon donnant droit à 10 actions de 1 euro de nominal (prix d'exercice du bon de 60 € pour 10 actions)
- (3) Exerçable jusqu'au 15 janvier 2017, un bon donnant droit à 10 actions de 1 euro de nominal (prix d'exercice du bon de 82 € pour 10 actions)
- (4) Conversion dans des cas limitatifs. Le nombre d'actions auquel donne droit la conversion dépend de la valeur de l'action déterminée au moment de la demande de conversion (dans la limite de 1 576 160 actions de 1 euro de nominal)
- (5) Exerçable jusqu'au 14 décembre 2019, un bon donnant droit à 10 actions de 1 euro de nominal (prix d'exercice du bon de 82 € pour 10 actions), sous réserve de remplir les conditions d'exercice.

Contrat de liquidité

Profitant de la possibilité désormais offerte aux sociétés cotées sur Alternext d'acheter et vendre leurs propres actions dans le but de favoriser la liquidité de leurs titres, l'Assemblée Générale du 14 octobre 2014 a autorisé le Conseil d'Administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du capital de la Société aux fins notamment de favoriser la liquidité des titres de celle-ci, autorisation sollicitée pour une durée de 18 mois s'achevant le 13 avril 2016.

9) PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au 31 décembre 2014, les actions détenues collectivement par les salariés représentaient moins de 3% du capital social.

Il a été rappelé toutefois qu'aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 14 octobre 2014, il a été consenti une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents d'un PEE.

10) GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

A) Composition du Conseil d'Administration

Nom	Fonctions dans la Société
Michel PINGEOT	Président du Conseil d'Administration Président Directeur Général jusqu'au 6 avril 2015
Vincent FAVIER	Administrateur Directeur Général depuis le 6 avril 2015
Jean-Claude COMPANY	Administrateur
GEMMES VENTURE SA Représentée par Philippe MONNOT	Administrateur
Eugène Michel POUTCHNINE	Administrateur
Olivier LE BIHAN	Administrateur
Olivier FORTESA	Administrateur
Pascal FOULON	Administrateur
A PLUS FINANCE Représentée par Alexandre VILLET	Administrateur
Eric NEMETH*	Administrateur

**Administrateur indépendant a été nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 octobre 2014*

Mandats et autres fonctions exercées :

- **Monsieur Michel PINGEOT** est également :
Président Directeur Général de ECOSLOPS Portugal SA
Gérant de CLEAN WATER Lda CWT
Associé Unique Président de ROCHELLE CONSEIL SAS
Gérant d'ECOSLOPS MAROC Sarl à Associé Unique
Administrateur Général d'ECOSLOPS COTE D'IVOIRE SA
- **Monsieur Jean-Claude COMPANY** est également :
Administrateur de la SA ORTEC EXPANSION.
Administrateur de l'Institut de Soudure Association.
Administrateur de l'Institut de Soudure Industrie.
- **Monsieur Eugène Michel POUTCHNINE** est également :
Gérant de la SARL VALUE DESIGN CONSULTING.
Administrateur de ECOSLOPS Portugal SA
- **Monsieur Vincent FAVIER** est également :
Administrateur de la SA VIVIENNE INVESTISSEMENT
Gérant de la SARL CROISSANCE ET FINANCES.
Administrateur de SPIE BATIGNOLLES
Administrateur de SALVEPAR
Administrateur d'ASSYSTEM

- **La société anonyme GEMMES VENTURE** est également :
Président de la société SERENITAS,
Président de la société LIGERIA,
Administrateur de la société LINKEO.COM
Administrateur de la société VIVIENNE INVESTISSEMENT
Administrateur de la société FIDEL,
Membre du conseil de surveillance de la société ALPHAVALUE
- **Monsieur Philippe MONNOT** Représentant la société GEMMES est également :
Président du Conseil d'administration de GEMMES VENTURE SA
Président de KORSAIR
Président du Conseil de surveillance de CROSSJECT
- **Monsieur Olivier LE BIHAN** est également :
Administrateur de NIZI International SA
- **Monsieur Olivier FORTESA** n'a pas d'autre mandat.
- **Monsieur Pascal FOULON** n'a pas d'autre mandat.
- **A PLUS FINANCE** est également :
Membre des conseils d'administration des sociétés Wyplay SAS, Direct Stream SA, Aselta, SA, Roctool SA, Spinguard SA, Training Orchestra SA, Intrasense SA, Nanomaker SA, Purple Eye SA
Membre du Conseil de surveillance de Spartoo SAS, Ercom (Crystal) SAS, Anatol SAS, Ividence SA, Watt & Co SAS, Novalys SAS, Systancia SA, Geolid SAS, Kod SAS, Crossject
- **Monsieur Alexandre VILLET** Représentant permanent de A PLUS FINANCE, est également :
le représentant d'A PLUS FINANCE Administrateur des sociétés Adeunis SA, Hydrelis SAS, Contival Participations SAS, Copast SAS, Doucet SAS, Green Acquisition SA et Nanomakers SA
- **Monsieur Eric NEMETH** a été nommé en tant qu'administrateur indépendant par l'Assemblée Générale Mixte du 14 octobre 2014. Il est également :

Vice-président du Conseil de Surveillance de Crossject
Président-Directeur Général de MacenInvest1 SAS jusqu'au 31/12/2014
Président-Directeur Général de Scriabine Investissement jusqu'au 31/12/2014
Gérant de MacenGestion jusqu'au 31/12/2014
Gérant de Loc- Infor Investissement jusqu'au 31/12/2014
Gérant de Macen1
Co-gérant de GFA Quote d'Or Groupement foncier vinicole
Administrateur de Sofival SA
Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Amaterrasu
Président du Comité de Surveillance de ICEE Finance Formation
Membre du Conseil de Surveillance de Taliance
Administrateur de Ares et de Ares Coop

B) Fonctionnement du Conseil d'Administration

La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'Administration.

L'article 14 des statuts fixe les pouvoirs du Conseil :

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration est compétent pour décider l'émission d'obligations simples.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son président. Il détermine, le cas échéant, sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de 80 ans.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, adopté par le Conseil du 24 avril 2013 a été complété par le Conseil du 23 mars 2015. Ce règlement définit les règles concernant d'une part l'utilisation des moyens de visio-conférence ou de télécommunication pour les réunions et d'autre part en raison de l'adoption par le Conseil du 23 mars 2015 du mode de direction de la Société séparant les fonctions de Président du Conseil et celles de Direction Générale soumet, de manière interne, certaines opérations relevant de la Direction Générale à l'autorisation préalable du Conseil.

A ce jour, le Conseil n'a pas mis en place de comité spécialisé.

Pouvoirs

La Direction Générale de la Société a été exercée par Monsieur Michel PINGEOT Président du Conseil d'Administration jusqu'au 6 avril 2015 date de prise de fonction de Monsieur Vincent FAVIER nommé Directeur Général de la Société par le Conseil d'Administration du 23 mars 2015 à la suite de l'adoption par ce Conseil du nouveau mode de direction de la société.

Ses pouvoirs ne sont pas limités par les statuts de la Société. Le règlement intérieur soumet certaines opérations à l'accord préalable du Conseil d'administration.

Fréquence des réunions

Le Conseil d'Administration s'est réuni 12 fois au cours de l'exercice 2014. Le taux moyen de participation au Conseil a été de 85 %.

Lors de ses séances, le Conseil a veillé à la mise en œuvre des orientations de l'activité de la Société et de ses filiales et contrôlé sa marche générale.

Il a en particulier :

- Examiné et autorisé les conventions règlementées,
- Fixé les pouvoirs en matière de caution, garantie et aval,
- Fixé la rémunération des dirigeants,
- Conformément aux délégations données par les AG :
 - il a procédé à l'attribution de BSPCE
 - ii a arrêté les augmentations de capital et émis les actions nouvelles correspondantes
- Arrêté les comptes sociaux et consolidés,
- Examiné les projets de développement en cours.

Convocation et Informations

Les Administrateurs et les Commissaires aux comptes (pour les conseils arrêtant les comptes annuels ou semestriels) sont régulièrement convoqués aux séances du Conseil.

Tous les documents dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués dans les délais légaux et statutaires.

Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués dans les meilleurs délais à tous les membres du Conseil. Chaque procès-verbal est approuvé au plus tard lors de la tenue de la réunion suivante du Conseil.

C) Commissaires aux comptes

COMPOSITION ACTUELLE :

Commissaires aux comptes titulaires :

ERNST & YOUNG et Autres SAS 1-2 Place des Saisons Paris la Défense 92400 COURBEVOIE
Nommé pour une durée six exercices par l'Assemblée Générale Mixte de la société en date du 25.06.2014, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019.

Monsieur Jean-Noël SERVANS 32, rue de Lisbonne 75008 PARIS
Commissaire aux comptes suppléant devenant titulaire en remplacement de Monsieur Jean-François NADAUD démissionnaire pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier soit à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Commissaires aux comptes suppléants

AUDITEX SAS 1-2 Place des Saisons - Paris la Défense - 92400 COURBEVOIE
Nommé co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices par l'Assemblée Générale Mixte de la société en date du 25.06.2014. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019.

AUDITINVEST Sarl 32 rue de Lisbonne -75008 PARIS
Nommé co-commissaire aux comptes suppléant par l'AGM du 25.06.2014 pour la durée du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, et qui se tiendra en 2015.

Montant des honoraires des commissaires aux comptes facturés en 2014 :

ERNST & YOUNG et Autres : 0 €

Jean-François NADAUD : 24 094 €

Jean-Noël SERVANS : 0 €

11 EVOLUTION DES RISQUES

La construction de l'usine de Sinès ayant été achevée fin 2014, les risques industriels liés au chantier sont réduits en conséquence : ne subsistent que les risques associés aux modifications techniques suite au premier démarrage, qui s'achèveront au premier semestre 2015.

Ces risques industriels de construction seront alors remplacés par les risques opérationnels typiques d'une installation traitant et produisant des produits hydrocarbonés (incendie, explosion, pollution).

Les embauches effectuées en 2014 sont suffisantes pour permettre d'opérer le site en continu. Une deuxième période de formation au premier semestre 2015 permettra de compléter les compétences des opérateurs.

Il n'en demeure pas moins que les premiers mois de fonctionnement d'une unité telle que celle de Sinès présentent un profil de risque supérieur à celui d'une unité opérée depuis plusieurs années, et ce quels que soient les moyens de prévention mis en place.

Le site dispose à la fin 2014 de tous les permis et autorisations nécessaires à son exploitation et à la commercialisation de ses produits: licence environnementale, permis de rejets hydriques, permis de construction et d'exploitation, numéro d'entrepôt fiscal, etc....

La signature début 2015 de deux contrats d'importation de slops en provenance du nord de l'Europe, et la montée en puissance de la collecte locale, notamment auprès des navires de MSC, diminuent l'exposition du site de Sinès à un manque de matière première.

Les risques liés à la commercialisation des produits n'ont pas évolué significativement à date, cette activité n'ayant pas encore été menée à bien.

L'évolution du prix du baril de pétrole peut impacter l'activité d'ECOSLOPS tant sur le prix de vente du carburant marin que sur le prix d'approvisionnement des slops.

12 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice clos le 31.12.2014 prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code pour un montant de 9 103 €.

13 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice soit 691 469 € au compte « report à nouveau » qui serait ainsi porté à 691 469 €.

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 années précédentes.

14 PRESENTATION DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2015

A titre ordinaire

Outre l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (première et deuxième résolutions) et l'affectation du résultat présentée ci-dessus (troisième résolution), il vous est également demandé de bien vouloir statuer sur les résolutions suivantes :

☛ Conventions réglementées (quatrième résolution)

La 4e résolution a pour objet l'approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, ainsi que des conventions conclues ou exécutées par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le Rapport des Commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées.

- Proposition de nomination de nouveaux commissaires aux comptes titulaire et suppléant en remplacement des commissaires aux comptes titulaire et suppléant dont le mandat arrive à expiration (cinquième et sixième résolutions)

Il vous est suggéré de bien vouloir nommer AUDITINVEST en remplacement de Jean-Noël SERVANS en qualité de commissaire aux comptes titulaire et nommer M. Jean-Marc GLORIES en remplacement de AUDITINVEST en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous vous informons que les candidats n'ont réalisés au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

- **Jetons de présence (septième résolution)**

Il vous est proposé de fixer le montant global de jetons de présence à verser aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice en cours à 10 000 euros.

Le montant des jetons de présence sera maintenu pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

- **Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions (huitième résolution)**

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 14 octobre 2014 dans sa vingt-quatrième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ECOSLOPS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 14 octobre 2014 dans sa dix-neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera. Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 36 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 10 992 672 euros.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

A titre extraordinaire

- **Autorisations et délégations :**

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons d'autoriser le conseil à procéder à l'attribution :

- De bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSCPE),
- D'options de souscription et/ou d'achat d'actions (stock options),
- D'actions gratuites.

Nous vous demandons également de bien vouloir consentir une délégation de compétence afin d'attribuer des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) ainsi qu'une délégation de compétence permettant d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise, conformément à la loi.

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (neuvième résolution)

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à consentir des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, au profit de la catégorie de personnes suivantes : membres du personnel salarié et/ou des dirigeants soumis au régime fiscal des salariés de la Société et, sous réserve que la législation l'autorise, des sociétés dans lesquelles la Société détient la quotité de capital ou de droit de vote requise par l'article 163 bis G du Code des impôts dans le respect des conditions qui y sont prévues

C'est la raison pour laquelle il est demandé aux actionnaires de décider de supprimer leur droit préférentiel de souscription à la souscription des bons au profit de la catégorie susvisée, afin de les fidéliser et de les intéresser à l'évolution du cours de l'action.

Le nombre total de BSPCE pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourrait donner droit à souscrire plus de 300 000 actions ordinaires d'un euro de valeur nominale. A ce plafond s'ajouteraient, le cas échéant, les actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de BSPCE. Sur ce plafond s'imputerait le nombre total d'actions auxquelles pourraient donner droit les BSA, BSAANE et BSAAR émis et les options de souscription et/ou d'achat d'actions et actions gratuites attribuées sur le fondement des dixième, onzième et douzième résolutions.

Les BSPCE seraient attribués gratuitement aux bénéficiaires désignés par le Conseil au sein de la catégorie et seraient incessibles. Les actions ordinaires auxquels donneraient droit les BSPCE devraient être émis dans un délai de sept ans à compter de l'émission desdits BSPCE. Ils perdraient toute validité après cette date.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les BSPCE seront attribués, étant précisé que ce prix devra être au moins égal au plus élevé des montants suivants :

- soit le prix d'émission des titres lors de toute augmentation de capital réalisée par la Société dans les six mois précédant l'attribution des BSPCE ;
- soit la moyenne des cours de clôture des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSPCE ;

La présente autorisation emporterait, au profit des bénéficiaires des BSPCE, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'exercice desdits BSPCE.

Ainsi, tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation dans les conditions et limites fixées ci-dessus.

- Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions (dixième résolution)

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou

groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de la présente autorisation ne pourrait donner droit à souscrire ou à acheter plus de 300 000 actions ordinaires d'un euro de valeur nominale, étant précisé sur ce plafond s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourraient donner droit les BSPCE, BSA, BSAANE et BSAAR émis et les actions gratuites attribuées sur le fondement des neuvième, onzième et douzième résolutions.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce.

La durée des options fixée par le conseil ne pourrait excéder une période de 10 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

- Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux (onzième résolution)

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de la présente autorisation ne pourrait dépasser 300 000 actions d'un euro de valeur nominale, étant précisé que sur ce plafond s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourraient donner droit les options de souscription et/ou d'acquisition d'actions attribuées et les BSPCE, BSA, BSAANE ou BSAAR émis sur le fondement des neuvième, dixième et douzième résolutions.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à la durée minimale prévue par la loi. Les bénéficiaires devront, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Conseil d'Administration, ne pouvant être inférieure à la durée minimale le cas échéant prévue par la loi. La durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation ne pourra être inférieure à la durée minimale le cas échéant prévue par la loi.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le Conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, le cas échéant déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant la période d'acquisition, constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

- **Délégation en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) (douzième résolution)**

Nous avons décidé de vous soumettre un projet de résolution portant sur une délégation à donner au Conseil en vue d'émettre au profit d'une catégorie de personnes :

- des bons de souscription d'actions (BSA),
- des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE),
- des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR).

Cette délégation serait consentie pour une durée de dix-huit mois, à compter du jour de l'Assemblée et présenterait les caractéristiques précisées ci-après.

Si cette délégation est utilisée par le Conseil, ce dernier établira conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce, un rapport complémentaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération.

Motifs de la délégation d'émission de BSA, BSAANE, BSAAR, de la suppression du droit préférentiel de souscription et caractéristiques de la catégorie de personnes

Il vous est proposé une délégation permettant l'émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR afin de permettre à certains salariés ou mandataires sociaux ainsi qu'à des cocontractants de la Société ou du groupe d'être intéressés à l'évolution du cours de l'action, à condition d'accepter de prendre un risque en souscrivant le bon.

Dans cette optique, nous vous proposons de décider la suppression de votre droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes présentant les caractéristiques suivantes dans les conditions de l'article L. 225-138 du Code de commerce :

- Les mandataires sociaux, dirigeants ou non, et les salariés de la Société et/ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce,
- Toute personne, physique ou morale ayant conclu une convention de prestation de consulting ou de prestations de services avec la Société ou une Société qui lui est liée au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation par le Conseil d'administration.

Il appartiendrait au Conseil d'Administration mettant en œuvre la délégation de fixer la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux.

MM. Michel Pingeot et Vincent Favier, dirigeants mandataires voteront deux-tiers pour et un tiers contre (vote neutre) afin de ne pas peser sur le sens du vote de la présente résolution.

Caractéristiques des BSA, BSAANE et BSAAR susceptibles d'être émis

Les BSA, BSAANE et/ou BSAAR pourraient être émis en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques déterminés par le Conseil et donnerait droit de souscrire et/ou d'acheter à des actions ECOSLOPS à un prix fixé par le Conseil lors de la décision d'émission selon les modalités de fixation du prix définies ci-après.

La délégation emporterait ainsi renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.

Les caractéristiques des BSA, BSAANE et/ou BSAAR pouvant être émis en vertu de la délégation seraient fixées par le conseil lors de leur décision d'émission.

Ce dernier aurait tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnerait droit chaque bon, le prix d'émission des bons et le prix de souscription et ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission ;

Prix de souscription et/ou d'acquisition des actions sur exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR

Le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneraient droit les bons serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours de clôture de l'action ECOSLOPS aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons.

Ce prix serait constaté par le Conseil d'Administration décidant l'émission des bons.

Montant maximal de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR qui pourraient être attribués en vertu de la délégation

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées ou souscrites sur exercice des bons attribués en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à [300 000] actions d'un euro de valeur nominale. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, les actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR. Sur ce plafond s'imputerait sur le nombre total d'actions auxquelles pourraient donner droit les BSPCE, options de souscription et/ou d'acquisition d'actions et les actions gratuites attribuées sur le fondement des neuvième, dixième et onzième résolutions.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits.

A cet égard, le Conseil aurait tous pouvoirs pour constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts. Il pourrait à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

- **Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit aux adhérents d'un PEE (treizième résolution)**

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 20.000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la société.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail. Le Conseil a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des commissaires aux comptes, le prix de souscription. Il a également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.

Le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

- Mise en harmonie de l'article 16-2 des statuts sur la record date de l'Assemblée Générale (quatorzième résolution)

Enfin, il vous est demandé de bien vouloir mettre en harmonie le troisième alinéa de l'article 16-2 des statuts avec les nouvelles dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce tel que modifiées par le décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 sur la record date de l'Assemblée Générale et de le modifier en conséquence.

Enfin, il vous est demandé de donner tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous invitons à approuver les projets de résolution qui vous sont présentés.

Le Conseil d'Administration



Annexe
Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital
et de leur utilisation au cours de l'exercice

Les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital dont dispose le Conseil d'Administration au 31 décembre 2014 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2014	Montant résiduel au 31/12/2014
Délégation en vue d'émettre des BSPCE avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) au profit de bénéficiaires déterminés par le Conseil	25 juin 2014	24 juin 2015	7 000 BSPCE (Chaque bon permettra de souscrire 10 actions, soit un total de 70 000 actions)	5 000 BSPCE permettant de souscrire 50 000 actions	2 000 BSPCE (chaque bon permettant de souscrire 10 actions, soit un total de 20 000 actions)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public en prévision de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext	14 octobre 2014	15 décembre 2016 et par anticipation le jour de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros	- (1)	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros. Intégralement utilisée au 17 février 2015 (1)
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	14 octobre 2014	15 décembre 2016 et par anticipation le jour de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale	(1)	(1)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents d'un PEE	14 octobre 2014	13 décembre 2016	20 000 euros	-	20 000 euros
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, ou	14 octobre 2014	13 décembre 2016	500 000 euros	-	500 000 euros

primes					
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)	14 octobre 2014	13 décembre 2016	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	14 octobre 2014	13 décembre 2016	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond placement privé)	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond placement privé)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	14 octobre 2014	13 décembre 2016	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 800 000 euros et limité à 20 % du capital par an Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond offre au public)	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 800 000 euros et limité à 20 % du capital par an Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond offre au public)

			s'imputant sur le plafond offre au public)		
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	14 octobre 2014	13 décembre 2016	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale	-	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale

- (1) Cette délégation a été intégralement utilisée dans le cadre de l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public décidée par les Conseils d'Administration du 29 janvier 2015 et du 17 février 2015, dans le cadre de l'admission des actions sur Alternext. A cette occasion, il a été procédé, après exercice total de la clause d'extension et de l'option de surallocation, à une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public de 1 000 000 euros par émission de 1 000 000 actions ordinaires nouvelles d'un euro de valeur nominale, au prix de 18 euros l'action (soit 1 euro de valeur nominale et 17 euros de prime d'émission), soit un montant d'augmentation de capital, prime d'émission incluse de 18 000 000 euros et une prime d'émission de 17 000 000 euros.

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Nature des Indications / Périodes	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	2 053 520	1 768 000	1 635 360	1 126 500	65 650
b) Nombre d'actions émises	2 053 520	176 800	163 536	112 650	6 565
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	10 000	15 000			
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	278 309	284 721	493 639	164 892	60 019
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-715 104	-515 901	-265 750	-542 029	-168 903
c) Impôt sur les bénéfices	-32 405	-48 683			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-682 699	-467 218	-265 750	-542 029	-168 903
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-691 469	-477 368	-276 725	-550 130	-168 903
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-0.33	-2.64	-1.63	-4.81	-25.73
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-0.34	-2.70	-1.69	-4.88	-25.73
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	5	4	2	1	
b) Montant de la masse salariale	419 998	223 721	75 223	22 741	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	173 249	93 583	33 402	9 828	

ECOSLOPS S.A.

Numéro SIRET : **51419799500020**
Code APE : **0610Z**

**7 RUE HENRI ROCHEFORT
75017 PARIS**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2014 au 31/12/2014

Sommaire

Bilan	2
<i>ACTIF</i>	<i>2</i>
<i>Actif immobilisé</i>	<i>2</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>2</i>
<i>PASSIF</i>	<i>3</i>
<i>Capitaux Propres</i>	<i>3</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>3</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>3</i>
Compte de résultat	5
Annexes aux comptes annuels	8
<i>PREAMBULE</i>	<i>8</i>
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	<i>8</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	<i>13</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	<i>14</i>
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>16</i>
<i>AUTRES INFORMATIONS</i>	<i>16</i>
<i>INFORMATIONS SUR LES PARTIES ET ENTREPRISES LIEES</i>	<i>17</i>
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	<i>18</i>
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	<i>19</i>

ECOSLOPS S.A.

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	11 796	6 279	5 517	233	5 284
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	231 088		231 088	129 680	101 408
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	59 947	31 716	28 231	36 604	- 8 373
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	1 817 898		1 817 898	1 808 751	9 147
Créances rattachées à des participations	6 870 309		6 870 309	5 294 000	1 576 309
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	24 932		24 932	301 467	- 276 535
TOTAL (I)	9 015 970	37 996	8 977 974	7 570 735	1 407 239
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	301 802		301 802	248 536	53 266
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				363	- 363
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	82 360		82 360	48 802	33 558
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	103 059		103 059	51 583	51 476
. Autres	4 137 565		4 137 565	741 966	3 395 599
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement				197	- 197
Disponibilités	45 063		45 063	7 427	37 636
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	228 827		228 827	4 727	224 100
TOTAL (II)	4 898 676		4 898 676	1 103 602	3 795 074
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	13 914 646	37 996	13 876 650	8 674 337	5 202 313

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	2 053 520	1 768 000	285 520
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 526 363	4 999 913	1 526 450
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	-691 469	-477 368	- 214 101
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	7 888 414	6 290 545	1 597 869
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	1 129 917	1 500 000	- 370 083
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	128 044		128 044
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	1 406 284	80 503	1 325 781
. Associés	2 543 942	467 308	2 076 634
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	620 635	249 211	371 424
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	26 231	15 888	10 343
. Organismes sociaux	114 127	57 179	56 948
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 793	5 571	- 2 778
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 840	1 070	1 770
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 423	6 563	6 860
Autres dettes		500	- 500
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	5 988 236	2 383 792	3 604 444
Écart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	13 876 650	8 674 337	5 202 313

ECOSLOPS S.A.

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services		278 309	278 309	284 721	- 6 412	-2,25
Chiffres d'affaires Nets		278 309	278 309	284 721	- 6 412	-2,25
Production stockée				-79 851	79 851	-100
Production immobilisée			101 408	129 680	- 28 272	-21,80
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			5 508	2 754	2 754	100,00
Autres produits			8	282	- 274	-97,16
Total des produits d'exploitation (I)			385 233	337 586	47 647	14,11
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			597 514	662 593	- 65 079	-9,82
Impôts, taxes et versements assimilés			25 278	11 364	13 914	122,44
Salaires et traitements			419 998	223 721	196 277	87,73
Charges sociales			173 249	93 583	79 666	85,13
Dotations aux amortissements sur immobilisations			8 770	10 150	- 1 380	-13,60
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			2 075	163	1 912	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			1 226 883	1 001 574	225 309	22,50
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-841 650	-663 988	- 177 662	26,76
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			256 309	121 500	134 809	110,95
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			99 614	115 434	- 15 820	-13,70
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change				1 034	- 1 034	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			1 371	3 628	- 2 257	-62,21
Total des produits financiers (V)			357 294	241 595	115 699	47,89
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			235 596	125 263	110 333	88,08
Différences négatives de change			3 447		3 447	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			239 043	125 263	113 780	90,83
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			118 251	116 332	1 919	1,65
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-723 399	-547 656	- 175 743	32,09

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		21 875	- 21 875	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		21 875	- 21 875	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	475	270	205	75,93
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	475	270	205	75,93
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-475	21 605	- 22 080	102,20
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-32 405	-48 683	16 278	33,44
Total des Produits (I+III+V+VII)	742 527	601 057	141 470	23,54
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 433 996	1 078 425	355 571	32,97
RESULTAT NET	-691 469	-477 368	- 214 101	44,85
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

ECOSLOPS S.A.

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2014 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31 décembre 2013 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est de 13 876 650,19 Euros.

Le résultat net comptable est une perte de 691 469,01 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Les comptes sociaux ont été arrêtés par le conseil d'administration du 16 avril 2015.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-2 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice et dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Utilisations d'estimation

Ces comptes sociaux impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant l'exercice. La société reçoit ses estimations de manière régulière. Des événements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Coût de développement

La société procède à l'immobilisation de frais de recherche et développement au titre du projet P2R-OW2P pour un montant au titre de l'exercice de 101 408 Euros et 231 088 Euros en cumulé.

Les montants immobilisés sont inscrits à l'actif sur la base de coûts directs composés de salaires et charges sociales et de frais de déplacement.

Immobilisations incorporelles

Le poste « concessions, brevets, droits similaires » au 31 décembre 2014 correspond à des logiciels acquis par la société.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire sur une durée de 1 à 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition.
Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation suivantes :

Matériels de bureau et informatiques :	3 à 5 ans
Mobiliers :	10 ans

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs.

La société ECOSLOPS SA dispose de titres de participation de la société ECOSLOPS Portugal SA, de la société CLEANWATER Lda, de la société ECOSLOPS Maroc SARL et de la société ECOSLOPS Cote d'Ivoire SA.

L'avance en compte courant bloquée effectuée à la société ECOSLOPS Portugal est inscrite en « créances rattachées à des participations » et s'élève au 31 décembre 2014 à 3 179 000 Euros.

La première tranche du prêt de 1 500 000 Euros consenti le 17 mai 2013 par la société ECOSLOPS SA à la société ECOSLOPS Portugal SA d'un montant de 500 000 Euros est arrivée à échéance le 19 octobre 2014. Le solde du prêt s'élève ainsi à 1 000 000 d'Euros le 19 octobre 2014. Des intérêts courus ont été constatés sur ce prêt pour 23 333 Euros au 31 décembre 2014.

La société ECOSLOPS SA a consenti à la société ECOSLOPS Portugal SA un prêt d'un montant de 2 000 000 Euros en décembre 2012. Conformément à l'avenant 1 à la convention de crédit du 15 décembre 2012, un complément de prêt de 500 000 Euros a été effectué par compensation avec la créance d'ECOSLOPS SA. Des intérêts sur ce prêt ont été capitalisés pour 80 000 Euros au 31 décembre 2013 et pour 87 976 Euros au 31 décembre 2014.

Provisions

La société comptabilise une provision lorsqu'elle a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, la société fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

Continuité d'exploitation

Ecoslops SA est une société en développement. De ce fait, la continuité d'exploitation s'appuie sur un plan de trésorerie pour les douze mois à venir qui prévoit la génération de cash flow d'exploitation via son activité au Portugal. Par ailleurs, afin de poursuivre son développement, la société a fait appel à des investisseurs extérieurs en 2015 via son introduction en bourse. Dans ce contexte, le principe de continuité d'exploitation est approprié pour la clôture des comptes au 31 décembre 2014.

ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Introduction en bourse sur le marché Alternext :

Le 3 juin 2014, le Conseil d'Administration de la société lance le projet d'introduction en bourse. Après l'obtention du visa du Document de Base le 5 novembre 2014 ainsi que de la Note d'Opération le 3 février 2015, les titres de la société Ecoslops ont été admis sur le marché Alternext.

Cette introduction en bourse a été clôturée par l'admission aux négociations de 3 053 520 actions composant le capital social, dont 1 000 000 d'actions nouvelles émises au prix de 1 Euro de nominal dans le cadre d'une Offre Globale incluant l'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation.

Le prix d'admission et d'émission des actions Ecoslops a été fixé à 18 Euros permettant à la société de lever sur le marché 18 000 000 d'Euros.

Compte tenu de l'incorporation des comptes courants d'actionnaires pour un montant de 2 802 500 Euros et des frais liés à l'opération, le montant net de trésorerie encaissé a été de 14 175 763 Euros.

Augmentations de capital :

Le 4 février 2014, suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 2014, le conseil d'administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 224 550 Euros par émission de 22 455 actions à bon de souscription d'actions au prix de 10 Euros de nominal assorties d'une prime d'émission de 72 Euros, pour le porter à 1 992 550 Euros.

Le 14 octobre 2014, suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 avril 2013, le conseil d'administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 60 970 Euros par émission de 6 097 actions au prix de 10 Euros de nominal assorties d'une prime d'émission de 72 Euros, pour le porter à 2 053 520 Euros dans le cadre de la conversion de 5 000 obligations convertibles.

Au terme de l'Assemblée Générale Mixte du 14 octobre 2014, la valeur nominale de l'action a été divisée par 10 et s'élève désormais à 1 Euro. Le nombre d'actions a été porté à 2 053 520, constaté par le conseil d'administration tenu le même jour.

Emprunt obligataire convertible :

La société ECOSLOPS SA a émis un emprunt obligataire convertible en date du 19 avril 2013 pour un montant de 1 500 000 Euros (15 000 obligations convertibles de 100Euros).

Cet emprunt porte des intérêts calculés selon les modalités suivantes :

- Intérêts servis

Leur taux fixe annuel est de 6%. Ils sont calculés sur une base de 360 jours par an et sont payés trimestriellement.

- Intérêts capitalisés

Leur taux fixe annuel est de 6%. Ils seront payés à la date finale de rachat.

L'emprunt est remboursable par tranches à compter d'octobre 2014, et comporte pour date finale de rachat le 19 octobre 2015.

La première échéance de cet emprunt correspondant à 5 000 obligations a été convertie en capital le 14 octobre 2014. Au 31 décembre 2014, une charge d'intérêt de 185 346 Euros a été constatée.

Les covenants n'ont pas été respectés en date du 31 décembre 2014 mais le prêteur a renoncé à se prévaloir de ses droits qui découlent de ce non respect. Un waiver a été obtenu postérieurement à la clôture le 27 mars 2015.

Dépenses de recherche et développement :

Au 31 décembre 2014, les coûts de développement éligibles au crédit impôt recherche (CIR) se sont élevés à 108 018 Euros. La société ECOSLOPS SA a demandé le remboursement du CIR 2013 pour un montant de 48 683 Euros et du CIR 2014 pour 32 405 Euros.

Financements bancaires :

Le 29 avril 2014, la société Ecoslops SA a obtenue de BNP Paribas IDF une ligne de crédit de 900 000 Euros pour une durée de 9 mois renouvelable. Cette ligne de crédit a été renouvelée le 10 juillet 2014 et le 10 octobre 2014.

Le 28 novembre 2014, la société Ecoslops SA a obtenu du CIC une ligne de crédit de 500 000 Euros pour une durée maximale de 90 jours

Filiale ECOSLOPS Côte d'Ivoire SA :

Une nouvelle filiale ECOSLOPS Côte d'Ivoire SA, a été immatriculée le 27 février 2014. ECOSLOPS SA détient 60% du capital et les partenaires ivoiriens 40 % pour un projet d'installation d'une unité OW2P similaire à celle de Sines, dans la zone portuaire d'Abidjan.

Libération de garantie :

Le 4 juillet 2014, l'IAPMEI a libéré la garantie bancaire de 350 000 € émise par BNP Paribas Fortis et contre-garantie par BNP Paribas IDF. Cette libération a entraîné la levée du nantissement du portefeuille titres pour 76 361 €.

Convention d'avances en compte courant :

Le 17 juillet 2014, certains actionnaires ayant accepté de participer aux besoins financiers complémentaires de la société ont signé une convention d'avance en compte courant. Cette convention, préalablement autorisée par une délibération du conseil d'administration du 1er juillet 2014, a prévu le versement, en une ou plusieurs fois d'avances en compte courant. Ces avances sont rémunérées au taux fiscalement déductible.

Comptabilisation et présentation du Crédit impôt compétitivité et emploi (CICE) :

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Au 31 décembre 2014, le montant du CICE de la société ECOSLOPS SA s'est élevé à 1 272 Euros. Il sera utilisé pour reconstituer le fond de roulement.

EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2014

- Le 20 février 2015, l'introduction en bourse d'Ecoslops sur Alternext a été clôturée par l'admission aux négociations de 3 053 520 actions composant le capital social, dont 1 000 000 d'actions nouvelles émises au prix de 1 Euro de nominal dans le cadre d'une Offre Globale incluant l'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation (Cf. Eléments significatifs).

- Le 28 février 2015, la société a procédé aux remboursements des lignes de crédit ouvertes auprès du CIC pour 500 000 Euros et auprès de BNP Paribas IDF pour 900 000 Euros. Ces lignes de crédit ont été renouvelées jusqu'au 1^{er} juillet 2015.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 9 015 970 Euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	135 796	107 088		242 884
Immobilisations corporelles	59 947			59 947
Immobilisations financières	7 404 218	2 597 123	1 288 202	8 713 139
TOTAL	7 599 961	2 704 211	1 288 202	9 015 970

Amortissements et provisions d'actif = 37 995 Euros

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 883	396		6 279
Immobilisations corporelles	23 343	8 373		31 716
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	29 226	8 769		37 995

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	11 796	6 279	5 517	de 1 à 3 ans
Mat.bureau & informatique	29 522	21 809	7 713	de 3 à 5 ans
Mobilier	30 424	9 907	20 517	10 ans
Immo.incorpor. en cours	231 088	0	231 088	Non amortiss.
TOTAL	302 831	37 996	264 836	

Etat des créances = 11 520 027 Euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 895 241	1 930 443	4 964 798
Actif circulant	4 624 786	4 624 786	
TOTAL	11 520 027	6 555 229	4 964 798

Charges constatées d'avance = 228 827 Euros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Les frais engagés en 2014 pour 195 768 € relatifs à l'augmentation de capital suite à l'introduction en bourse de 2015 constituent des charges constatées d'avance qui seront imputés en diminution de la prime d'émission en 2015.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 2 053 520 Euros

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	176 800	10,00	1 768 000
Titres émis	28 552	10,00	285 520
Changement de valeur nominale de 10 € à 1 €	1 848 168	-9,00	
Titres en fin d'exercice	2053 520	1,00	2 053 520

Eléments financiers dilutifs

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2011 d'autoriser l'émission de 5.914 Bons de Souscription de Créateur d'Entreprise (BSPCE) ouvrant droit chacun à une (1) action de la société Ecoslops SA au prix d'exercice de 50 euros, le Conseil d'Administration du 31 décembre 2011 a attribué la totalité des 5.914 Bons à Monsieur Michel Pinget, Président et Directeur Général de la société. Ce dernier a par ailleurs renoncé aux 444 Bons auxquels la réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2012 lui ouvrirait droit. L'Assemblée Générale Mixte du 14 octobre 2014, ayant décidé de diviser par 10 la valeur nominale de l'action, chaque BSPCE ouvre droit à dix actions au prix d'exercice de 5 €.

A ce jour, aucun Bon n'a été exercé.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2012 d'autoriser l'émission de 1.211 Actions à Bons de Souscription en Actions (ABSA) ouvrant droit chacun à trois (3) Bons de Souscription en Actions (BSA), ces derniers donnant chacun droit à une (1) action de la société au prix d'exercice de 60 euros, le Conseil d'Administration du 16 novembre 2012, constatant la réalisation des conditions fixées, a attribué la totalité des 3.633 Bons à Monsieur Olivier Le Bihan, administrateur de la société Ecoslops SA. L'Assemblée Générale Mixte du 14 octobre 2014, ayant décidé de diviser par 10 la valeur nominale de l'action, chaque ABSA ouvre droit à dix actions au prix d'exercice de 6 €.

A ce jour, aucun Bon n'a été exercé.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2013 d'autoriser l'émission de 15 000 Obligations Convertibles (OC) en action de la société Ecoslops SA, le Conseil d'Administration du 24 avril 2013 a constaté les souscriptions suivantes :

Par le Fond d'Investissement A Plus Mix Capital 11	14 000 OC
Par le Fond d'Investissement A Plus Transmission 12	1 000 OC

Le 14 octobre 2014, à l'issue de la conversion en capital de la 1ère tranche de l'obligation convertible représentant 5 000 obligations, les obligations Convertibles (OC) en action résiduelles sont les suivantes :

Fonds d'Investissement A Plus Mix Capital 11	9 330 OC
Fonds d'Investissement A Plus Transmission 12	670 OC

Les covenants n'ont pas été respectés en date du 31 décembre 2014 mais le prêteur a renoncé à se prévaloir de ses droits qui découlent de ce non respect. Un waiver a été obtenu postérieurement à la clôture le 27 mars 2015.

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2014 a autorisé le conseil d'administration de procéder en une ou plusieurs fois au profit de certains membres du personnel et de la direction de la société à l'émission d'un nombre maximum de 7 000 Bons

de Souscription de Créateur d'Entreprises (BSPCE) ouvrant droit chacun à une (1) action de la société Ecoslops SA au prix d'exercice de 82 euros. L'Assemblée Générale Mixte du 14 octobre 2014, ayant décidé de diviser par 10 la valeur nominale de l'action, chaque BSPCE ouvre droit à dix actions au prix d'exercice de 8,2 €.

Le 15 décembre 2014, le conseil d'administration a procédé à l'attribution nominative de 5 000 bons.

Etat des dettes = 5 988 236 Euros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 129 917	1 129 917		
Etablissement de crédit	128 044	128 044		
Dettes financières diverses (1)	3 950 226	3 950 226		
Fournisseurs	620 635	620 635		
Dettes fiscales & sociales	145 991	145 991		
Dettes sur immobilisations	13 423	13 423		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	5 988 236	5 988 236		

(1) dont 1 400 000 Euros de Billets à ordre

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 278 309 Euros

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	150 000	53,90 %
Produits des activités annexes	128 309	46,10 %
TOTAL	278 309	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -32 405 Euros

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-841 650	-32 405	-809 245
Résultat financier	118 251		118 251
Résultat exceptionnel	-475		-475
Participation des salariés			
TOTAL	-723 874	-32 405	-691 469

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Le Président Directeur Général, M. Pingeot n'est pas rémunéré à ce jour.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	4	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	5	0

Droit individuel à la formation

Au 31 décembre 2014, le nombre d'heures acquises au titre du DIF est de 227 heures.

Engagement hors-bilan :

Engagement donné pour le compte d'Ecoslops Portugal : Caution CLT donnée de 700 KEuros approuvée par le Conseil d'administration du 30 octobre 2012.

Annexes aux comptes annuels (suite)

INFORMATIONS SUR LES PARTIES ET ENTREPRISES LIEES

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	Liées	avec lesquelles la Sté à un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations (valeurs nettes)	1 817 898	
Créances rattachées à des participations	6 870 309	
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)		
Créances clients et comptes rattachés	284 879	
Autres créances	4 137 253	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles	1 129 917	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunt et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation	355 923	
Autres produits financiers (y compris reprises financières)		
Charges financières (y compris dotations financières)	185 346	

Liste des transactions significatives avec les parties liées prévue par le décret n° 2009-267 du 9 mars 2009 :

- Rémunération du dépôt nanti auprès de BNP PARIBAS effectué par ECOSLOPS SA à ECOSLOPS Portugal SA de 276 535 Euros au 31 décembre 2014 pour 28 000 Euros.
- Refacturation de management fees par ECOSLOPS SA à ECOSLOPS Portugal SA au 31 décembre 2014 pour 150 000 Euros.
- Rémunération du compte courant détenu par ECOSLOPS SA sur ECOSLOPS Portugal au 31 décembre 2014 pour 99 614 Euros.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 33 056 Euros

Produits à recevoir sur immobilisations financières	Montant
<i>Int.courus s/creances pret n°2(267800)</i>	23 333
TOTAL	23 333

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
<i>Clients factures a établir(418100)</i>	9 723
TOTAL	9 723

Charges constatées d'avance = 228 827 Euros

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constatées d'avance(486000)</i>	228 827
TOTAL	228 827

Charges à payer = 327 412 Euros

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
<i>Int.courus/billets trésorerie(168802)</i>	6 284
<i>Int.courus emprunt obligataire(168811)</i>	39 364
TOTAL	45 648

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
<i>Associés interets courus(455800)</i>	21 442
TOTAL	21 442

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fourn factures non parvenues.(408100)</i>	209 934
TOTAL	209 934

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Pers congés a payer(428200)</i>	26 231
<i>Org.soc. congés a payer(438200)</i>	11 118
<i>Org.soc. autres charges a payer(438600)</i>	10 199
<i>Etat autres charges a payer(448600)</i>	2 840
TOTAL	50 388

Annexes aux comptes annuels (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau en K€

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ECOSLOPS Portugal	1 500 000	1 809 047 ⁽¹⁾	94,67%	1 790 000	1 790 000	5 191 309	0	2 240 595	-1 399 824	
CLEANWATER	10 000	-1 631	100%	10 000	10 000			0	-354	
ECOSLOPS MAROC	2 196 (3)	-2 097	100%	8 751 (2)	8 751 (2)			0	-1 405	
ECOSLOPS COTE D'IVOIRE	3 811 (3)	0	60%	9 147 (4)	9 147 (4)			0	0	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

(1) Dont 3 179 000 Euros figurant en "autre instrument des fonds propres" dans le bilan d'ECOSLOPS Portugal au 31/12/2013. Ce montant correspond à une créance rattachée aux participations dans le bilan d'ECOSLOPS SA.

(2) Dont 6 563 Euros de versement restant à effectuer sur l'acquisition des titres.

(3) Capital social versé.

(4) Dont 6 860 Euros de versement restant à effectuer sur l'acquisition des titres.

ECOSLOPS

COMPTES CONSOLIDES

Du 01/01/2014 au 31/12/2014

SOMMAIRE

1. Comptes consolidés au 31 décembre 2014	3
1.1. Bilan Actif.....	3
1.2. Bilan Passif.....	4
1.3. Compte de résultat.....	5
1.4. Flux de trésorerie	6
1.5. Capitaux propres	7
1.5.1. Variation des capitaux propres sur la période	7
1.5.2. Eléments financiers dilutifs	7
2. Notes annexes aux états financiers consolidés	9
2.1. Informations générales.....	9
2.2. Evènements significatifs.....	9
2.3. Continuité d'exploitation	11
2.4. Principales méthodes comptables.....	11
2.5. Notes sur le bilan.....	17
2.5.1. Actifs immobilisés Bruts.....	17
2.5.1.1. Immobilisations incorporelles.....	17
2.5.1.2. Immobilisations corporelles.....	17
2.5.1.3. Immobilisations financières	18
2.5.2. Amortissements.....	18
2.5.3. Impôts différés	19
2.5.4. Créances.....	19
2.5.5. Détail des emprunts et dettes	19
2.5.6. Echéance des crédits en cours.....	20
2.5.7. Dettes fiscales et sociales.....	21
2.6. Notes sur le compte de résultat	22
2.6.1. Détail du chiffre d'affaires	22
2.6.2. Charges financières nettes.....	22
2.6.3. Charges d'impôts	22
2.6.4. Preuve d'impôts	22
2.6.5. Résultat par action.....	23
2.7. Autres informations	23
2.7.1. Nombre d'actions composant le capital social.....	23
2.7.2. Informations relatives aux parties liées.....	23
2.7.3. Honoraires des commissaires aux comptes.....	24
2.7.5. Engagements hors bilan	24
2.7.6. Rémunération des dirigeants.....	25
2.7.7. Evènements postérieurs au 31 décembre 2014	25

1. Comptes consolidés au 31 décembre 2014

1.1. Bilan Actif

	Exercice clos le		Exercice précédent		Variation
	31/12/14		31/12/13		
	(12 mois)		(12 mois)		
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	1 740 €	1 044 €	696 €	1 031 €	-335 €
Concessions, brevets, droits similaires	63 944 €	14 510 €	49 434 €	233 €	49 201 €
Autres immobilisations incorporelles	731 408 €	80 187 €	651 221 €	739 789 €	-88 568 €
Autres immobilisations corporelles	17 233 474 €	233 268 €	17 000 206 €	9 283 331 €	7 716 875 €
Autres participations	19 147 €		19 147 €	10 000 €	9 147 €
Impôts différés actifs	579 259 €		579 259 €	534 037 €	45 222 €
Autres immobilisations financières	25 950 €		25 950 €	301 467 €	-275 517 €
TOTAL(I)	18 654 922 €	329 009 €	18 325 913 €	10 869 888 €	7 456 025 €
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	31 549 €		31 549 €	8 986 €	22 563 €
Avances et acomptes				270 291 €	-270 291 €
Clients et comptes rattachés	453 529 €	15 000 €	438 529 €	458 404 €	-19 875 €
Autres créances	802 579 €		802 579 €	504 787 €	297 792 €
Valeurs mobilières déplacement				197 €	-197 €
Disponibilités	422 968 €		422 968 €	46 392 €	376 576 €
Charges constatées d'avance	287 636 €		287 636 €	69 736 €	217 900 €
TOTAL(II)	1 998 261 €	15 000 €	1 983 261 €	1 358 793 €	624 468 €
TOTALACTIF(0àV)	20 653 183 €	344 009 €	20 309 174 €	12 228 681 €	8 080 493 €

1.2. Bilan Passif

	Exercice clos le	Exercice précédent	
	31/12/14	31/12/13	Variation
	(12 mois)	(12 mois)	

Capitaux Propres			
Capital social ou individuel	2 053 520 €	1 768 000 €	285 520 €
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 526 363 €	4 999 913 €	1 526 450 €
Réserves consolidées (part du groupe)	-2 294 347 €	-1 434 860 €	-859 487 €
Résultat de l'exercice (part du groupe)	-2 816 390 €	-1 310 753 €	-1 505 637 €
TOTAL (I)	3 469 146 €	4 022 300 €	-553 154 €
Réserves consolidées (part des minoritaires)		15 950 €	-15 950 €
Résultat de l'exercice (part des minoritaires)		-28 748 €	28 748 €
TOTAL (II)		-12 798 €	12 798 €

Provisions			
TOTAL (III)			

Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	1 129 917 €	1 500 000 €	-370 083 €
Emprunts et dettes financières			
. Découvert bancaire	128 044 €		128 044 €
. Divers	8 766 219 €	3 250 623 €	5 515 596 €
. Associés	2 543 942 €	467 308 €	2 076 634 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 223 084 €	576 671 €	646 413 €
Dettes fiscales et sociales	471 489 €	241 103 €	230 386 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 476 912 €	2 091 485 €	385 427 €
Autres dettes	100 421 €	91 989 €	8 432 €
TOTAL (IV)	16 840 028 €	8 219 179 €	8 620 849 €

Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	20 309 174 €	12 228 681 €	8 080 493 €

1.3. Compte de résultat

	31/12/14 (12 mois)	31/12/13 (12 mois)	Variation	
Production vendue services	2 240 595 €	2 102 557 €	138 038 €	6,57%
Chiffres d'affaires Nets	2 240 595 €	2 102 557 €	138 038 €	6,57%
Production stockée		-79 851 €	79 851 €	-100,00%
Production immobilisée	101 408 €	129 680 €	-28 272 €	-21,80%
Subvention d'exploitation	44 016 €		44 016 €	ns
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges	5 508 €	2 754 €	2 754 €	100,00%
Autres produits	18 644 €	76 012 €	-57 368 €	-75,47%
Total des produits d'exploitation (I)	2 410 171 €	2 231 152 €	179 019 €	8,02%
Coûts d'achats	49 097 €	131 632 €	-82 535 €	-62,70%
Autres achats et charges externes	3 080 573 €	2 404 197 €	676 376 €	28,13%
Impôts, taxes et versements assimilés	25 278 €	11 364 €	13 914 €	122,44%
Salaires et traitements	1 140 600 €	755 328 €	385 272 €	51,01%
Charges sociales	409 481 €	229 859 €	179 622 €	78,14%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	195 050 €	71 681 €	123 369 €	172,11%
Dotations aux provisions	15 000 €		15 000 €	ns
Autres charges	32 252 €	12 599 €	19 653 €	155,99%
Total des charges d'exploitation (II)	4 947 331 €	3 616 660 €	1 330 671 €	36,79%
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)	-2 537 160 €	-1 385 508 €	-1 151 652 €	83,12%
Différences positives de change		1 034 €	-1 034 €	-100,00%
Pdts nets sur cessions valeurs mobilières placement	1 371 €	3 628 €	-2 257 €	-62,21%
Total des produits financiers (V)	1 371 €	4 662 €	-3 291 €	-70,59%
Intérêts et charges assimilées	304 177 €	154 483 €	149 694 €	96,90
Différences négatives de change	19 492 €		19 492 €	N/S
Total des charges financières (VI)	323 669 €	154 483 €	169 186 €	109,52%
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-322 298 €	-149 821 €	-172 477 €	115,12%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-2 859 458 €	-1 535 329 €	-1 324 129 €	86,24%
Produits exceptionnels sur op. en capital		21 875 €	-21 875 €	-100,00%
Total des produits exceptionnels (VII)	- €	21 875 €	-21 875 €	-100,00%
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	475 €	270 €	205 €	75,93%
Total des charges exceptionnelles (VIII)	475 €	270 €	205 €	75,93%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-475 €	21 605 €	-22 080 €	-102,20%
Impôts sur les bénéfices (X)	-43 543 €	-174 223 €	130 680 €	75,01
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 411 542 €	2 257 689 €	153 853 €	6,81%
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	5 227 932 €	3 597 190 €	1 630 742 €	45,33%
RESULTAT NET	-2 816 390 €	-1 339 501 €	-1 476 889 €	110,26%
Résultat net part du groupe	-2 816 390 €	-1 310 753 €	-1 505 637 €	114,87%
Résultat net part des minoritaires		-28 748 €	28 748 €	-100,00%

1.4. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placements, sous déduction des découverts bancaires.

RUBRIQUES	31/12/14		31/12/13	
Résultat net des sociétés intégrées	-2 816 390 €		-1 339 501 €	
Amortissements et provisions	210 050 €		71 681 €	
Variation des impôts différés	-45 223 €		- 156 344 €	
Plus-values de cession				
Autres produits et charges calculées				
Capacité d'autofinancement	- 2 651 563 €		- 1 424 164 €	
Variation du besoin en fonds de roulement	1 007 570 €		358 776 €	
Flux net de trésorerie généré par l'activité		- 1 643 993 €		- 1 065 388 €
Acquisition d'immobilisations	- 7 882 374 €		- 6 066 290 €	
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	276 535 €		69 400 €	
Incidence des variations de périmètre				
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		- 7 605 839 €		- 5 996 890 €
Emprunts Obligataires	- 370 083 €		1 500 000 €	
Comptes courants d'associés	2 076 634 €		467 240 €	
Distribution de dividende				
Augmentation de Capital	2 341 264 €		1 087 648 €	
Frais d'augmentation de capital	-51 925 €		- 151 914 €	
Autres Variations	-13 318 €			
Souscription d'emprunts	5 689 314 €		2 080 789 €	
Remboursements d'emprunts	- 173 719 €			
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		9 498 167 €		4 983 762 €
Variations de trésorerie		248 335 €		-2 078 515 €
Trésorerie d'ouverture	46 589 €		2 125 105 €	
Trésorerie de clôture	294 924 €		46 589 €	

1.5. Capitaux propres

1.5.1. Variation des capitaux propres sur la période

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat net	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2013	1 768 000 €	4 999 913 €	- 1 418 909 €	- 1 339 501 €	4 009 503 €
Augmentation de Capital (Février et Octobre 2014)	285 520 €	2 055 744 €			2 341 264 €
Frais d'augmentation de capital		- 51 925 €			- 51 925 €
Affectation du résultat		- 477 368 €	-862 133 €	1 339 501 €	-
Autre variation			-13 306 €		-13 306 €
Résultat 31 Décembre 2014				-2 816 390 €	-2 816 390 €
Situation au 31 Décembre 2014	2 053 520 €	6 526 364 €	- 2 294 348 €	-2 816 390 €	3 469 146 €

1.5.2. Eléments financiers dilutifs

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2011 d'autoriser l'émission de 5.914 Bons de Souscription de Créateur d'Entreprise (BSPCE) ouvrant droit chacun à une (1) action de la société Ecoslops SA au prix d'exercice de 50 euros, le Conseil d'Administration du 31 décembre 2011 a attribué la totalité des 5.914 Bons à Monsieur Michel Pinget, Président et Directeur Général de la société. Ce dernier a par ailleurs renoncé aux 444 Bons auxquels la réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2012 lui ouvrirait droit. L'Assemblée Générale Mixte du 14 octobre 2014, ayant décidé de diviser par 10 la valeur nominale de l'action, chaque BSPCE ouvre droit à dix actions au prix d'exercice de 5 €.

A ce jour, aucun Bon n'a été exercé.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2012 d'autoriser l'émission de 1.211 Actions à Bons de Souscription en Actions (ABSA) ouvrant droit chacun à trois (3) Bons de Souscription en Actions (BSA), ces derniers donnant chacun droit à une (1) action de la société au prix d'exercice de 60 euros, le Conseil d'Administration du 16 novembre 2012, constatant la réalisation des conditions fixées, a attribué la totalité des 3.633 Bons à Monsieur Olivier Le Bihan, administrateur de la société Ecoslops SA. L'Assemblée Générale Mixte du 14 octobre 2014, ayant décidé de diviser par 10 la valeur nominale de l'action, chaque ABSA ouvre droit à dix actions au prix d'exercice de 6 €.

A ce jour, aucun Bon n'a été exercé.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2013 d'autoriser l'émission de 15 000 Obligations Convertibles (OC) en action de la société Ecoslops SA, le Conseil d'Administration du 24 avril 2013 a constaté les souscriptions suivantes :

Par le Fond d'Investissement A Plus Mix Capital 11 14 000 OC

Par le Fond d'Investissement A Plus Transmission 12 1 000 OC

Le 14 octobre 2014, à l'issue de la conversion en capital de la 1ère tranche de l'obligation convertible représentant 5 000 obligations, les obligations Convertibles (OC) en actions résiduelles sont les suivantes :

Fonds d'Investissement A Plus Mix Capital 11	9 330 OC
Fonds d'Investissement A Plus Transmission 12	670 OC

Les covenants n'ont pas été respectés en date du 31 décembre 2014 mais le prêteur a renoncé à se prévaloir de ses droits qui découlent de ce non respect. Un waiver a été obtenu postérieurement à la clôture le 27 mars 2015.

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2014 a autorisé le conseil d'administration de procéder en une ou plusieurs fois au profit de certains membres du personnel et de la direction de la société à l'émission d'un nombre maximum de 7 000 Bons de Souscription de Créateur d'Entreprises (BSPCE) ouvrant droit chacun à une (1) action de la société Ecoslops SA au prix d'exercice de 82 euros. L'Assemblée Générale Mixte du 14 octobre 2014, ayant décidé de diviser par 10 la valeur nominale de l'action, chaque BSPCE ouvre droit à dix actions au prix d'exercice de 8,2 €.

Le 15 décembre 2014, le conseil d'administration a procédé à l'attribution nominative de 5 000 bons.

1.6. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Aucun gain ni aucune perte ne sont comptabilisés directement en capitaux propres.

2. Notes annexes aux états financiers consolidés

2.1. Informations générales

Ecoslops (« la société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») exercent leur activité dans le domaine de la collecte et du traitement des résidus hydrocarburés issus des navires. Le site industriel installé au Portugal a été mis en service en décembre 2014. Les filiales Ecoslops Maroc, Ecoslops Côte d'Ivoire et Cleanwater sont sans activité.

La société Ecoslops SA (mère du groupe) est une société par actions dont le siège social est au 7 rue Henri Rochefort 75017 Paris et immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le numéro Paris B 514 197 995.

Les titres de la société sont cotés sur Alternext depuis le 20 février 2015.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 avril 2015.

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, selon les principes définis par le Règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable (CRC) du 29 avril 1999, relatif aux comptes consolidés des entreprises commerciales.

2.2. Evènements significatifs

2.2.1. Introduction en bourse sur le marché Alternext

Le 3 juin 2014, le Conseil d'Administration de la société lance le projet d'introduction en bourse. Après l'obtention du visa du Document de Base le 5 novembre 2014 ainsi que de la Note d'Opération le 3 février 2015, les titres de la société Ecoslops ont été admis sur le marché Alternext. Cette introduction en bourse a été clôturée par l'admission aux négociations de 3 053 520 actions composant le capital social, dont 1 000 000 d'actions nouvelles émises au prix de 1 Euro de nominal dans le cadre d'une Offre Globale incluant l'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation.

Le prix d'admission et d'émission des actions Ecoslops a été fixé à 18 Euros permettant à la société de lever sur le marché 18 000 000 d'Euros.

Compte tenu de l'incorporation des comptes courants d'actionnaires pour un montant de 2 802 500 Euros et des frais liés à l'opération, le montant net de trésorerie encaissé a été de 14 175 763 Euros.

2.2.2. Augmentation de capital

Le 4 février 2014, suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 2014, le Conseil d'Administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 224 550 Euros par émission de 22 455 actions à bon de souscription d'actions au prix de 10 Euros de nominal assorties d'une prime d'émission de 72 Euros, pour le porter à 1 992 550 Euros.

Le 14 octobre 2014, suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 avril 2013, le Conseil d'Administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 60 970 Euros par émission de 6 097 actions au prix de 10 Euros de nominal assorties d'une prime d'émission

de 72 Euros, pour le porter à 2 053 520 Euros dans le cadre de la conversion de 5 000 obligations convertibles.

Au terme de l'Assemblée Générale Mixte du 14 octobre 2014, la valeur nominale de l'action a été divisée par 10 et s'élève désormais à 1 Euro. Le nombre d'actions a été porté à 2 053 520, constaté par le Conseil d'Administration tenu le même jour.

2.2.3.Libération de garantie

Le 4 juillet 2014, l'IAPMEI a libéré la garantie bancaire de 350 000 Euros émise par BNP Paribas Fortis et contre-garantie par BNP Paribas IDF. Cette libération a entraîné la levée du nantissement du portefeuille titres pour 76 361 Euros.

2.2.4.Emprunt obligataire convertible

La première échéance de l'emprunt obligataire convertible émis en date du 19 avril 2013 pour un montant de 1 500 000 Euros a été convertie en capital le 14 octobre 2014. (cf 2.5.5.1)

Les covenants n'ont pas été respectés en date du 31 décembre 2014 mais le prêteur a renoncé à se prévaloir de ses droits qui découlent de ce non respect. Un waiver a été obtenu postérieurement à la clôture le 27 mars 2015.

2.2.5.Financements bancaires

Le 29 avril 2014, la société Ecoslops SA a obtenue de BNP Paribas IDF une ligne de crédit de 900 000 Euros pour une durée de 9 mois renouvelable. Cette ligne de crédit a été renouvelée le 10 juillet 2014 et le 10 octobre 2014.

Le 28 novembre 2014, la société Ecoslops SA a obtenu du CIC une ligne de crédit de 500 000 Euros pour une durée maximale de 90 jours.

Le 12 juin 2014 et le 31 octobre 2014, la société Ecoslops Portugal SA a obtenu de BCP Millennium deux crédits bancaires court terme pour des montants respectifs de 400 000 Euros et 100 000 Euros remboursables par tranches en février, mars et juin 2015. (taux Euribor 6 mois +6%).

Le 26 novembre 2014, la société Ecoslops Portugal SA a obtenu de Caixa Geral de Depositos un prêt court terme de 600 000 Euros remboursable intégralement en décembre 2015 (taux 6,611%).

2.2.6.Convention d'avance en compte courant

Le 17 juillet 2014, certains actionnaires ayant accepté de participer aux besoins financiers complémentaires de la société ont signé une convention d'avance en compte courant. Cette convention, préalablement autorisée par une délibération du conseil d'administration du 1er juillet 2014, a prévu le versement, en une ou plusieurs fois d'avances en compte courant. Ces avances sont rémunérées au taux fiscalement déductible.

2.2.7.Accord de co opération commercial

Le 1^{er} janvier 2014, Ecoslops Portugal SA a signé avec Mediterranean Shipping Company (MSC) un accord de coopération concernant la collecte des déchets hydrocarburés issus du terminal porte-containers du port de Sinès (Portugal) permettant de satisfaire aux obligations MARPOL I.

2.3. Continuité d'exploitation

Ecoslops SA est une société en développement. De ce fait, la continuité d'exploitation s'appuie sur un plan de trésorerie pour les douze mois à venir qui prévoit la génération de cash flow d'exploitation via son activité au Portugal. Par ailleurs, afin de poursuivre son développement, la société a fait appel à des investisseurs extérieurs en 2015 via son introduction en bourse (cf. § 2.2.1 « introduction en bourse sur le marché Alternext »). Dans ce contexte, le principe de continuité d'exploitation est approprié pour la clôture des comptes au 31 décembre 2014.

2.4. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés et d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France (loi du 3 janvier 1985 complétées par le nouveau règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 99-02 du 29 avril 1999, n°2004-06 concernant la comptabilisation des actifs et n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs).

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique.

2.4.1. Utilisation d'hypothèses et d'estimations

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- L'évaluation des actifs corporels
- Le niveau d'activité future
- Les dépréciations d'actifs circulants

2.4.2. Principe de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect par la détention de plus de 50% des droits de vote émis sont consolidées par intégration globale.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes bilanciaux et transactions réciproques sont éliminés en totalité dans les sociétés intégrées.

La consolidation est réalisée à partir des comptes clos au 31 décembre 2014.

2.4.3. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états de la filiale Ecoslops Maroc ont été convertis en euros sans incidence sur les états financiers compte tenu de l'absence d'activité dans cette filiale.

2.4.4. Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères s'ils en existent, sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date des transactions. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

2.4.5. Immobilisations incorporelles

2.4.5.1. Principes

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan au coût historique.

2.4.5.2. Ecart d'acquisition

Il n'existe pas d'écart d'acquisition à la clôture de l'exercice.

2.4.5.3. Coûts de développement

Les coûts de développement engagés au cours de l'exercice sont comptabilisés en immobilisations incorporelles selon la méthode préférentielle. Les frais de recherche et de développement correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise pour son propre compte. Ils sont inscrits à l'actif dès lors qu'ils remplissent simultanément les conditions suivantes :

- le projet en cause est nettement individualisé,
- le projet a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale,
- le coût du projet peut être distinctement établi.

Les frais immobilisés sur l'exercice 2014 correspondent au temps passé sur le projet P2R - OW2P par les salariés. L'évaluation est calculée sur la base du coût horaire et des frais directement liés au projet. Ils seront amortis à partir du 1 janvier 2015 sur une durée de 3 ans.

2.4.5.4. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées du droit d'entrée versé à CLT pour bénéficiaire de la sous concession du site de Sines au Portugal et de logiciels qui sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation prévue.

Le droit d'entrée versé à CLT est amorti linéairement sur 15 ans.

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée de 3 ans.

2.4.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les frais intercalaires et les dépenses financières engagés dans le cadre de ces immobilisations ne sont pas comptabilisés à l'actif. Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation suivantes :

- Matériels de bureau et informatiques : 3 à 5 ans
- Mobiliers : 10 ans

L'installation OW2P au Portugal a été mise en service en décembre 2014 et amortie linéairement sur 13 ans en fonction des composants sur la durée la plus courte entre la durée probable d'utilisation et la durée du contrat de sous concession (la date de fin de contrat est le 20 août 2027).

2.4.7. Immobilisations financières

Les dépôts et cautionnements sont comptabilisés à leur valeur nominale et dépréciés si un risque de non recouvrement est constaté.

2.4.8. Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est à dire qu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. Les contrats de location-financement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif.

Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif et amortis selon les règles applicables à la nature du bien, la contrepartie étant constatée en dettes financières. Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles.

2.4.9. Stock

Les stocks de matières premières sont évalués à leur coût d'acquisition, qui est constitué du prix d'achat, des frais accessoires et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des marchandises. Une provision pour dépréciation est calculée lorsque la valeur vénale du bien considéré est inférieure à la valeur brute inscrite au bilan.

2.4.10. Clients et créances d'exploitation

Les dépréciations des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les en-cours de services comprenant les travaux effectués non encore facturés ont été reclassés dans les créances clients en factures à établir.

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

2.4.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend exclusivement des comptes courants ouverts auprès d'établissements de crédit.

2.4.12. Impôts exigibles

L'ensemble des sociétés du groupe est à ce jour déficitaire.

2.4.13. Impôts différés

Les impôts différés résultent des éléments suivants :

- décalages temporaires entre comptabilité et fiscalité
- retraitements et éliminations imposés par la consolidation
- déficits fiscaux reportables et dont l'imputation sur les bénéfices futurs est probable (2 à 5 ans)

2.4.14. Actions propres

La société Ecoslops SA ne détient aucune de ses propres actions.

2.4.15. Avantages accordés au personnel

2.4.15.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

2.4.15.2. Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à cotisations définies : l'obligation du groupe est limitée au versement de cotisations. Ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire. Les cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Régimes à prestations définies : les indemnités de fin de carrières ne sont pas comptabilisées compte tenu de leur caractère non significatif.

2.4.15.3. Autres avantages à long terme

Il n'existe aucun avantage à long terme.

2.4.15.4. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont comptabilisées lors de la mise en œuvre d'une procédure.

2.4.16. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

2.4.17. Actifs et passifs éventuels

Il n'existe ni actifs ni passifs éventuels au 31 décembre 2014.

2.4.18. Reconnaissance des revenus

Les revenus du Groupe sont principalement constitués des services rendus aux navires (collecte de résidus hydrocarbonés, fourniture d'eau), de vente de vapeur aux industries du port et de vente de résidus hydrocarbonés après décantation. Les taxes sur le chiffre d'affaires propres à certains pays sont déduites du chiffre d'affaires.

2.4.19. Dépenses de recherche et développement

Au 31 décembre 2014, les coûts de développement éligibles au crédit impôt recherche (CIR) se sont élevés à 108 018 Euros. La société ECOSLOPS SA a demandé le remboursement du CIR 2013 pour un montant de 48 683 Euros et du CIR 2014 pour 32 405 Euros.

2.4.20. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué inclut au dénominateur le nombre de titres potentiellement à créer (Cf. § 2.6.5).

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur à la valeur des capitaux propres.

2.4.21. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014

ENTREPRISES	SIEGES	N° SIREN	% de CONTROLE	% d'INTERET	METHODE
Ecoslops SA	7, rue Henri Rochefort 75017 Paris	514 197 995	100 %	100 %	I.G.
Ecoslops Portugal SA	Edificio ZILS – Monte Feio Apartado 138 7521-902 SINES PORTUGAL	508 816 777	95 %	95 %	I.G.
Ecoslops Maroc Sarl	36, A Bd d'Anfa CASABLANCA MAROC	267801	100 %	100 %	I.G.
Cleanwater LTD	Edificio ZILS – Monte Feio Apartado 138 7520-064 SINES PORTUGAL	509 942 423	100 %	100 %	Non Consolidé
Ecoslops Côte d'Ivoire SA	Abidjan Zone Industrielle de Vridi Rue de la pointe des fumeurs 06 BP 2593 Abidjan 06	CI-ABJ-2014-B- 4237	60%	60%	Non Consolidé

Une nouvelle filiale Ecoslops Côte d'Ivoire SA, a été immatriculée le 25 février 2014. Ecoslops SA détient 60% du capital et les partenaires ivoiriens 40 % pour un projet d'installation d'une unité OW2P similaire à celle de Sines, dans la zone portuaire d'Abidjan.

Le périmètre de consolidation et les méthodes d'intégration n'ont pas évolués par rapport au 31 décembre 2013.

Filiales et participations non consolidées	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur nette des titres détenus	Résultat du dernier exercice clos
Cleanwater LTD	10 000 €	-1 631 €	100%	10 000 €	-354 €
Ecoslops Côte d'Ivoire SA	3 811 € (1)	0	60%	9 147 € (2)	0

(1) Capital social versé.

(2) Dont 6 860 Euros de versement restant à effectuer sur l'acquisition des titres.

2.4.22. Informations sectorielles

Ecoslops ne publie pas d'information sectorielle, dans la mesure où la société est organisée autour d'une activité principale «La Collecte, le traitement et la valorisation des résidus pétroliers et toutes opérations liées », et intervient exclusivement sur la période sur le territoire Portugais.

Au cours de la période, cette activité recouvre plusieurs domaines (études, ingénierie, recherche et développement, construction de l'unité OW2P, collecte) mais au niveau de la gestion et du management, ces domaines sont traités comme un seul secteur d'activité.

2.5. Notes sur le bilan

2.5.1. Actifs immobilisés Bruts

2.5.1.1. Immobilisations incorporelles

Nature des biens immobilisés	Début	Acquisition	Cession	Virement	Valeur Fin
Frais d'établissement	1 718 €			22 €	1 740 €
Logiciels Ecoslops France	6 116 €	5 680 €			11 796 €
Logiciels Ecoslops Portugal	155 122 €	41 652 €		-144 626 €	52 148 €
Frais de R&D P2R-OW2P	130 000 €	101 408 €			231 408 €
Droit d'entrée CLT (1)	500 000 €				500 000 €
Total immobilisations incorporelles	792 956 €	148 740 €	0 €	-144 604 €	797 092 €

(1) La société Ecoslops Portugal SA a signé le 20 août 2012 un contrat de sous concession avec la société CLT (Companhia Logistica de Terminals Maritimo SA), lui conférant pour une durée de 15 ans l'exclusivité de la collecte et du traitement des résidus liquides hydrocarburés dans le port de Sines, au Portugal. Conformément à ce contrat, Ecoslops Portugal SA a versé à CLT un droit d'entrée de 500 000 €.

Ecoslops Portugal SA a versé également un loyer annuel fixe de 300 000 € pour l'utilisation des installations et 50 000 € pour l'utilisation du terrain. Ces loyers sont couverts par une garantie bancaire (Cf. § 2.7.5).

2.5.1.2. Immobilisations corporelles

Nature des biens immobilisés	Début	Acquisition	Cession	Virement	Valeur Fin
Immobilisation France	59 947 €				59 947 €
Immobilisation Portugal (2)	9 305 432 €	7 724 886 €		143 209 €	17 173 527 €
Total immobilisations corporelles	9 365 379 €	7 724 886 €	0 €	143 209 €	17 233 474 €

2) Les immobilisations correspondent au coût de construction de l'unité OW2P (Oil Waste Processing Plant) mise en service en décembre 2014 et qui permet de produire des carburants marins recyclés conformes à l'ISO 8217. La construction de l'unité rentre dans l'accord de coopération technique et commerciale signé le 5 mars 2010 avec Heurtey Petrochem qui garantit à Ecoslops SA l'exclusivité de promouvoir les installations P2R (Petroleum Residues Recycling) dans des territoires prédéfinis. Au titre de cet accord conclu pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de trois ans, Ecoslops SA perçoit une rémunération de 3% HT des produits vendus par Heurtey Petrochem en 2014.

Les principaux composants de l'unité sont les suivants :

	31/12/13	Entrées	Réaffectations	31/12/14
Etudes, Engineering, Consulting	4 005 131	927 357		4 932 488
Génie civil	303 146			303 146
Bâtiments	85 087	113 522		198 609
Four tubulaire	835 900			835 900
Matériel centrifugation	370 050			370 050
Echangeurs de chaleur	307 900	1 289 539		1 597 439
Autres équipements	428 227			428 227
Réservoirs	534 539	257 276		791 815
Tuyauterie	740 928	1 396 796		2 137 724
Instrumentation Electricité	964 375	1 251 177		2 215 552
Unité Pilote	193 255	13 657		206 912
Structure métallique	106 229			106 229
Unité traitement des eaux		461 491	143 209	604 700
Unité séparation		928 282		928 282
Général		1 021 870		1 021 870
Autres	430 665	63 919		494 584
Total	9 305 432 €	7 724 886 €	143 209 €	17 173 527 €

2.5.1.3. Immobilisations financières

Nature des biens immobilisés	Début	Acquisition	Cession	Valeur Fin
Participation non consolidée	10 000 €	9 147 €		19 147 €
Prêts et autres immobilisations financières (1)	301 467 €	1 018 €	276 535 €	25 950 €
Total immobilisations financières	311 467 €	10165 €	276 535 €	45 097 €

(1) La cession constatée concerne la libération des nantissements de titres dans le cadre des cautions CLT et IAPMEI accordées par BNP Paribas.

2.5.2. Amortissements

Amortissements	Début	Dotations	Virement	Valeur Fin
Frais d'établissement	687 €	348 €	9 €	1 044 €
Concessions, brevets, droits similaires	5 883 €	8 628 €		14 511 €
Droit d'entrée (1)	45 333 €	34 854 €		80 187 €
Autres immobilisations incorporelles	51 903 €	43 830 €		95 742 €
Agencements	82 048 €	151 220 €		233 268 €
Immobilisations corporelles	82 048 €	151 220 €		233 268 €
TOTAL	133 951 €	195 050 €		329 001 €

(1) Le droit d'entrée est amorti linéairement sur 15 ans

2.5.3. Impôts différés

Nature	31/12/14	31/12/13
Déficits reportables (1) Indemnités de fin de carrière Différences temporaires Dépôt de garantie	579 259 €	534 037 €
Total	579 259 €	534 037 €

(1) Les déficits reportables retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux constatés par notre filiale Ecoslops Portugal. Le montant activé est supporté par les prévisions de bénéfices fiscaux utilisables par la société

(Le montant de l'impôt (819 904 €) sur les déficits fiscaux cumulés au 31 décembre 2014 par Ecoslops France (2 459 712 €) n'est pas activé.

2.5.4. Créances

Créances clients	31/12/14	A moins d'un an
Clients	453 729 €	453 729 €
Total	453 729 €	453 729 €

Au 31 décembre 2014, le montant des créances dues par les clients était de 453 729 Euros intégralement à moins d'un an.

Autres Créances	31/12/14	A moins d'un an
Impôts sur les sociétés	83 024 €	83 024 €
Taxe sur la valeur ajoutée	709 765 €	709 765 €
Autres Créances	9 790 €	9 790 €
Total	802 579 €	802 579 €

Au 31 décembre 2014, le montant des autres créances était de 802 579 Euros intégralement à moins d'un an.

2.5.5. Détail des emprunts et dettes

2.5.5.1 Emprunts obligataires

La société Ecoslops SA a émis un emprunt obligataire convertible en date du 19 avril 2013 pour un montant de 1 500 000 Euros (15 000 obligations convertibles de 100 Euros).

Cet emprunt porte des intérêts calculés selon les modalités suivantes :

- Intérêts servis

Leur taux fixe annuel est de 6%. Ils sont calculés sur une base de 360 jours par an et sont payés trimestriellement.

- Intérêts capitalisés

Leur taux fixe annuel est de 6%. Ils seront payés à la date finale de rachat.

L'emprunt était remboursable par tranches à compter d'octobre 2014, et comporte pour date finale de rachat le 19 octobre 2015.

La première échéance de cet emprunt, correspondant à 5 000 obligations, a été convertie en capital le 14 octobre 2014. Au 31 décembre 2014, une charge d'intérêt de 185 346 Euros a été constatée.

Les covenants n'ont pas été respectés en date du 31 décembre 2014 mais le prêteur a renoncé à se prévaloir de ses droits qui découlent de ce non respect. Un waiver a été obtenu postérieurement à la clôture le 27 mars 2015.

2.5.5.2 Emprunts bancaires

La société Ecoslops SA dispose à la clôture de l'exercice de deux crédits bancaires court terme :

- BNP Paribas IDF : 900 000 Euros
- CIC : 500 000 Euros

La société Ecoslops Portugal SA dispose à la clôture de l'exercice de deux crédits bancaires court terme :

- Caixa Geral de Depositos : 911 455 Euros.
- BCP Millennium : 500 000 Euros.

2.5.5.3 Emprunts d'attribution d'aides financières

Le 27 octobre 2010, la société Ecoslops Portugal SA a signé avec l'IAPMEI (Institut d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'Innovation) un contrat d'attribution d'aides financières dans le cadre du système d'encouragement à l'innovation.

Au titre de ce contrat, Ecoslops Portugal SA s'est vue attribuée une aide globale de 6 227 580 € dans le cadre de son projet de construction d'une unité de traitement de déchets hydrocarburés. Au 31 décembre 2014, le montant total de la subvention reçue par Ecoslops Portugal SA s'élève à 5 874 535 €.

	31/12/14	31/12/13	31/12/12
Montant maximum à recevoir	6 227 580 €	6 227 580 €	6 227 580 €
Montant reçu	5 874 535 €	2 443 527 €	1 153 738 €
% versement	94,33 %	39,24%	18,53%

Le solde sera perçu dans la mesure où la société Ecoslops Portugal SA réalisera les investissements complémentaires. A ce stade, les conditions de remboursement ne sont pas acquises et de ce fait, aucune quote-part n'est comptabilisée en résultat mais maintenue en dettes. Le montant final de l'aide globale obtenue sera remboursable en fonction de la performance du projet.

2.5.6. Echéance des crédits en cours

Emprunts Obligataires	31/12/14	A -d'1 an	Dont à +d'1 an et à moins de 5 ans	Dont à +de 5 ans
Obligations (1)	1 129 917 €	1 129 917 €		
Total	1 129 917 €	1 129 917 €		

(1) La société Ecoslops SA a contracté un emprunt obligataire dont le remboursement anticipé peut être exigé par les prêteurs en cas de non respect des certains ratios. Au 31 décembre 2014, comme le ratio EBITDA n'est pas respecté, la part remboursable à plus de 12 mois est présentée en dette courante. Le groupe a demandé et obtenu post-clôture un waiver.

Comptes courants	31/12/14	A -d'1 an	Dont à +d'1 an et à moins de 5 ans	Dont à +de 5 ans
Actionnaires	2 543 942 €	2 543 942 €		
Total	2 543 942 €	2 543 942 €		

Comptes courants	31/12/14	A -d'1 an	Dont à +d'1 an et à moins de 5 ans	Dont à +de 5 ans
Emprunts et dettes financières	2 891 684 €	2 842 458 €	49 226 €	-
Subvention (2)	5 874 535 €	360 389 €	5 514 146 €	
Total	8 766 219 €	3 202 847 €	5 563 372 €	

(2) Le montant final de l'aide globale obtenue sera remboursable en fonction de la performance du projet.

2.5.7. Dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et sociales (1)	31/12/14	31/12/13	Variation
Personnel	236 263 €	106 297 €	129 966 €
Organismes sociaux	114 127 €	57 179 €	56 948 €
Etat, impôts sur les bénéfices	115 466 €	73 788 €	41 678 €
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 633 €	3 839 €	1 794 €
Total	471 489 €	241 103 €	230 386 €

(1) Toutes les dettes fiscales et sociales sont à moins d'un an

2.6. Notes sur le compte de résultat

2.6.1. Détail du chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires par secteur en €	31/12/14	31/12/13
Collecte de déchets	695 953	736 917
Vente des déchets hydrocarburés	380 467	352 011
Vente de vapeur	284 303	390 796
Vente d'eau	310 226	272 710
Autres	569 646	350 123
TOTAL	2 240 595 €	2 102 557 €

2.6.2. Charges financières nettes

	31/12/14	31/12/13
Différence positive de Change		1 034 €
Revenus des valeurs mobilières	1 371 €	3 628 €
Intérêts bancaires	- 304 177 €	- 154 483 €
Différence négative de Change	- 19 492 €	
TOTAL	-322 298 €	-149 821 €

2.6.3. Charges d'impôts

	31/12/14	31/12/13
Crédits d'impôts	-32 405 €	-48 682 €
Charge d'impôts Portugal	34 085 €	30 803 €
Impôts différés	- 45 223 €	-156 344 €
TOTAL	- 43 543 €	- 174 223 €

2.6.4. Preuve d'impôts

	Total
Résultats sociaux	-2 092 698 €
Eliminations	-723 693 €
Résultat net consolidé	-2 816 391 €
Charge / produit d'impôt	43 543 €
Impôt théorique	-938 797 €
Ecart	-895 254 €
Différence de taux d'imposition	-209 531 €
Différence permanente	32 405 €
Actif d'impôt différé non récupérable	-246 407 €
Actif d'impôt différé non constaté	-471 721 €
Ecart expliqué	-895 254 €

2.6.5. Résultat par action

	31/12/14	31/12/14
Résultat part du groupe	- 2 816 390 €	- 1 310 753 €
Nombre d'actions au 31 Décembre	2 053 520 (1)	176 800
Résultat de base Part du groupe par action	-1,37 €	- 7,41 €
Résultat dilué par action (2)	-1,37 €	- 7,41 €

(1) Après division du nominal

(2) Le résultat dilué par action, du fait de la perte de l'exercice, est identique au résultat de base par action.

2.7. Autres informations

2.7.1. Nombre d'actions composant le capital social

Au 31 décembre 2014, le capital est constitué de 2 053 520 actions. A l'ouverture, avant la décision de l'Assemblée Générale Mixte de diviser par 10 la valeur nominale de l'action, le capital était constitué de 176 800 actions.

Toutes les actions sont intégralement libérées. Au 31 décembre 2014, Ecoslops SA ne détient aucune de ses propres actions.

2.7.2. Informations relatives aux parties liées

Les transactions qui ont lieu entre les parties liées sont de nature commerciales. Elles sont réalisées dans les conditions normales d'exploitation.

Les avances en compte courant sont rémunérées.

Les transactions entre les sociétés intégrées ont été neutralisées dans les comptes consolidés.

La société VDC a conclu une convention d'assistance avec la société Ecoslops SA, autorisée par le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2010, au titre de laquelle elle a facturé sur la période un montant de prestations de 74 350 Euros. Nous rappelons que Michel Poutchnine est gérant de cette société.

La société Rochelle Conseil a conclu un contrat spécifique de conseil en engineering avec la société Ecoslops Portugal SA au titre duquel elle a facturé sur la période un montant de prestations de 50 000 Euros. Nous rappelons que Michel Pingot est gérant de cette société.

2.7.3.Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires constatés en charge relatifs aux cabinets de commissaires aux comptes au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 sont les suivants :

Honoraires en €	Total honoraires	
	Montant HT 31/12/14	Montant HT 31/12/13
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
Société Mère	20 111 €	16 000 €
Filiales intégrées globalement	6 804 €	6 804 €
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	3 983 €	5 030 €
Prestations d'audit	30 898 €	27 834 €
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales		
Total des prestations	30 898 €	27 834 €

2.7.4.Effectifs

La répartition de l'effectif moyen en équivalent temps plein est la suivante :

Par Société	31/12/14	31/12/13
ECOSLOPS France	4,5	3
ECOSLOPS Portugal	47	14
Total	51,5	17

2.7.5.Engagements hors bilan

Engagements donnés pour le compte d'Ecoslops Portugal :

- Caution CLT donnée de 700 000 Euros, approuvée par le Conseil d'Administration d'Ecoslops SA du 30 octobre 2012.

2.7.6.Rémunération des dirigeants

Le Président n'est pas rémunéré au titre de ses fonctions de Président Directeur Général d'Ecoslops SA.

Il n'existe aucun autre avantage (avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme, indemnités de fin de contrat, paiement en actions) au 31 décembre 2014.

2.7.7.Evènements postérieurs au 31 décembre 2014

- Le 20 février 2015, l'introduction en bourse d'Ecoslops sur Alternext a été clôturée par l'admission aux négociations de 3 053 520 actions composant le capital social, dont 1 000 000 d'actions nouvelles émises au prix de 1 Euro de nominal dans le cadre d'une Offre Globale incluant l'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation (Cf. 2.2.1).

- Le 28 février 2015, la société Ecoslops SA a procédé aux remboursements des lignes de crédit ouvertes auprès du CIC pour 500 000 Euros et auprès de BNP Paribas IDF pour 900 000 Euros. Ces lignes de crédit ont été renouvelées jusqu'au 1er juillet 2015.

- En février et mars 2015, la société Ecoslops Portugal SA a procédé au remboursement partiel des lignes de crédit court terme obtenues auprès de BCP Millennium selon l'échéancier initialement fixé pour un montant global de 250 000 Euros.

Ecoslops S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2014

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

JEAN-NOEL SERVANS
32, rue de Lisbonne
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Ecoslops S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ecoslops S.A, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « continuité d'exploitation » traite du principe retenu en s'appuyant, d'une part, sur les évènements postérieurs à l'exercice (introduction en bourse), et d'autre part, sur les projections du groupe. A ce titre, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

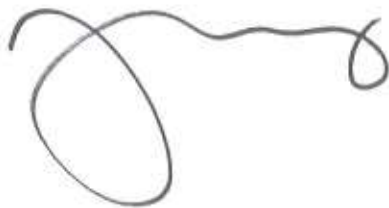
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 27 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Jean-Noël SERVANS



ERNST & YOUNG et Autres



Jean-François Nadaud

Ecoslops S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

JEAN-NOEL SERVANS
32, rue de Lisbonne
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Ecoslops S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Ecoslops S.A, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.3 « continuité d'exploitation » traite du principe retenu en s'appuyant, d'une part, sur les événements postérieurs de l'exercice (introduction en bourse), et d'autre part, sur les projections du groupe. A ce titre, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.
- La note 2.4.6 « immobilisations corporelles » de l'annexe relative à l'unité de production sur le site de Sinès (OW2P) précise les composants et indique la durée d'amortissements. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des modalités d'amortissement des actifs visés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

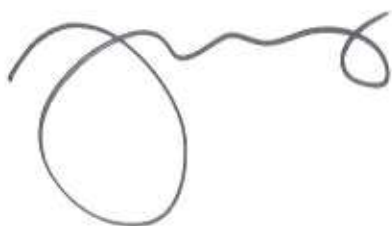
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

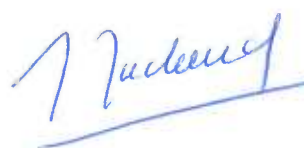
Paris et Paris-La Défense, le 27 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Jean-Noël SERVANS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a series of smaller, connected loops.

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Nadaud' with a horizontal line underneath.

Jean-François Nadaud